

# MAROC – CHRONIQUE INTÉRIEURE

**Mohamed BENHLAL**

Depuis des années, le Maroc accélère sa modernisation et obtient des résultats économiques suffisants pour drainer des investissements extérieurs. L'ordre règne, même s'il reste encore, aux yeux des détracteurs du régime, rigide et excessif. La tentation islamiste ne semble pas une menace proche, bien que la réconciliation tarde entre le Palais et l'opposition. Les succès globalement obtenus jusqu'à présent par l'ajustement structurel prêché par les grands organismes financiers internationaux devraient permettre non seulement de réaliser le développement économique que rend chaque jour plus nécessaire une croissance démographique estimée à 2,4 % l'an, mais aussi de désamorcer une partie des mouvements sociaux. D'un autre côté, il est vrai, le conflit saharien continue à obérer les finances et la diplomatie du royaume(1), tandis que le Maroc doit relever le double défi que posent au Maghreb une construction européenne désormais davantage tournée vers l'Est que vers le Sud, et une libéralisation sans cesse accrue des échanges mondiaux : deux évolutions externes qui remettent en cause les situations acquises(2).

Mais ce qui retient surtout l'attention en 1994, c'est le risque de voir la démocratisation de la vie publique marocaine prise de vitesse par l'évolution sociale et politique. Les campagnes électorales de 1993 ont déjà fait entrevoir que l'appareil des partis n'avait plus la même efficacité que par le passé, alors que la monarchie marocaine paraissait s'orienter vers des formules démocratiques de type occidental. Mais il n'est pas exclu, selon des observateurs marocains, que cette évolution politique soit débordée par l'évolution des mœurs, et par la radicalisation des mentalités, dans la perspective d'un islam

---

(1) Voir ci-après, dans la chronique « Relations internationales », la contribution de Khadija Mohsen-Finan.

(2) Les économies du Maghreb enregistrent déjà les premières conséquences du transfert des activités vers l'Europe de l'Est. Au Maroc, on a estimé que le « départ éventuel des investissements européens pour des raisons politiques (instabilité, troubles sociaux...) ou des raisons économiques (hausse considérable des salaires,...) causerait une perte d'emploi au secteur de l'habillement évaluée entre 28 et 39 % ». EL AIDOUNI (A.W.), « La délocalisation industrielle en provenance de la CEE : Le cas de l'industrie de l'habillement marocaine », *Les Papiers*, n° 10, novembre 1992, cité par *Marchés Tropicaux* (2523), 18/3/94 : 524.

plus musclé (3). Si une stricte surveillance a permis jusque là au gouvernement de paralyser la propagande islamiste directe, il est moins aisé d'empêcher, par des mesures douanières ou policières, la circulation clandestine de brochures et publications, comme il semble encore moins possible d'entraver la propagande radio-diffusée. Pour l'heure, l'antidote anti-islamiste est en fait constitué par les récits des sanglants excès commis en Algérie. Abdeslam Yassine, leader charismatique de la principale organisation islamiste, « Al-Adl wa al-Ihsan » (Justice et bienfaisance), est un adversaire déclaré de la violence, estimant que celle-ci a toujours desservi leur cause. Si les islamistes sont de plus en plus influents à travers les différents partis ou organisations, ils préfèrent cependant rester dans la légalité. La question est toutefois de savoir combien de temps les tenants du légalisme réussiront à faire valoir leurs options auprès d'une jeune garde impatiente.

Tous ces défis et ces enjeux s'entrecroisent pour nourrir la vie politique et sociale du Maroc en 1994. Certains acquièrent, selon les circonstances, une plus ou moins grande visibilité : après la priorité sociale en début d'année, l'accent sera mis par la suite sur la nécessité du changement politique, caractérisé à la fois par la recherche d'un nouveau style de gouvernement, une avancée significative du côté des droits de l'homme, et l'affirmation du principe de l'alternance. Cette évolution n'arrange pas toujours les partis politiques.

Du côté des contraintes économiques, la marge d'action reste plus limitée. L'observation des événements de l'année consiste pour l'essentiel à suivre l'évolution des principaux indicateurs. Enfin, la vie culturelle du Maroc en 1994 est marquée par deux temps forts : la création de l'Université d'Ifrane, et la reconnaissance du fait culturel berbère.

## La politique au défi du social

### 1. La priorité sociale

Depuis la récupération du Sahara, la situation sociale a souvent été érigée en pilier du front intérieur. Mais d'année en année, le nombre de chômeurs n'a fait qu'augmenter, il englobe de nouvelles catégories de jeunes munis de diplômes devenus inopérants sur le marché du travail. De plus en plus se confirme la dichotomie d'une société à deux vitesses, situation pouvant conduire

---

(3) Dans un numéro spécial consacré au « casse-tête intégriste », l'hebdomadaire *Maroc Hebdo* (113, 21-27/1/94) recensait « vingt-neuf principaux groupes » islamistes. De nombreux observateurs se demandent si le Maroc peut, un jour, connaître la situation dramatique de son voisin ou la situation difficile de pays comme l'Égypte. Jusqu'à présent, en optant pour un certain pluripartisme, en faisant de bons choix économiques, en renforçant lentement l'État de droit, le royaume a évité le pire. « Mais il lui faudra probablement faire beaucoup plus – avec l'aide des Européens – sur le plan social pour se garantir contre une vague islamiste ». Cf. *Le Monde*, 1/9/94 : 4.

D'aucuns appellent de leurs vœux un déblocage de la situation politique pour contrer la montée de l'islamisme, qui, quoique peu spectaculaire, n'en est pas moins préoccupante. Les intégristes poussent leurs pions à l'université, où ils composent le gros des activistes. Dans les établissements secondaires aussi : à Casablanca, dans le quartier de Ben Msik, la majorité des filles du lycée mixte Moulay Ismail portent le hidjab. « La population née après 1960, note un enseignant, n'est pas prise en charge par les partis ». Cf. *Le Monde* du 21/2/94, p. 18 ; voir également *Le Monde*, 8/9/94 : 1, 6 ; 10/9/94 : 6, 19/10/94 : 8.

à des accès de fièvre incontrôlables. Le dialogue social qui devait être le moyen de régulation et de gestion des tensions est toujours esquivé.

Des problèmes comme celui de l'emploi, de l'enseignement et du logement prennent une acuité supplémentaire dans un environnement régional plus difficile. Ce genre de situation fournit le vivier idéal pour toutes sortes d'extrémismes, religieux ou politiques, ou les deux à la fois. L'attaque de l'hôtel Atlas-Asni de Marrakech, le 24 août, sera la preuve que l'intégrisme et la délinquance aux relents de contestation d'un ordre social injuste, « ça n'arrive pas qu'aux autres » (4).

Deux mots reviennent souvent dans les commentaires des observateurs : stabilité et déstabilisation. La crainte existe actuellement que les mouvements sociaux ou le radicalisme dépassent le jeu traditionnel des partis et des syndicats, à l'heure où le pays procède à une ouverture nouvelle sur les marchés mondiaux.

La population est jeune et principalement d'origine rurale. La sécheresse qui sévit depuis quatorze ans, conjuguée au développement des zones urbaines, a contribué à l'exode et à l'appauvrissement des franges entières de la population.

L'abondance spectaculaire des produits alimentaires sur les marchés ne suffit pas à occulter la faiblesse du pouvoir d'achat. Les loyers sont prohibitifs, l'enseignement et la santé publics sont devenus une sorte de SMIG social (5) pour les couches moyennes, et le niveau de la consommation, de plus en plus déprimé, émeut même les technocrates des organismes financiers internationaux.

Les conclusions des experts de la Banque mondiale, reprises par la Banque du Maroc dans son rapport sur l'état de l'économie nationale, montrent que la dégradation du pouvoir d'achat constitue une des principales causes du marasme économique actuel.

L'opposition incrimine les gouvernements successifs, qui, depuis 1983 (date du lancement du premier PAS), ont appliqué le programme d'ajustement structurel avec plus de rigueur qu'il n'en fallait, ce qui a produit des effets pervers. La dette extérieure continue à peser de tout son poids, disent les partis de la Koutla, et le Maroc vit toujours à crédit. Qu'il ne pleuve pas assez et tous les ajustements échafaudés, au prix de coupes sèches dans les budgets sociaux, se dérèglent (6).

(4) L'attentat de Marrakech, *Maroc Hebdo* (142), 9-15/9/94 : 1-13.

(5) Dossier « Le coût de la santé chez nous. Les Marocains en sont malades », *Maroc Hebdo* (130) 20-26/5/94 : 6-17.

(6) Interview du député USFP, RACHIDI (Brahim), *Maroc Hebdo* (115) compte rendu du 10 février 1994 : 12-15. « Ce que le gouvernement oppose, c'est l'absence de moyens financiers pour répondre aux revendications de la classe ouvrière. Cependant, ce sont souvent des revendications morales. Il y a des gens qui ont été expulsés de leur travail, et malgré les instructions royales de 1986 en vue de les réintégrer, l'affaire traîne toujours. Le gouvernement n'arrive pas à matérialiser, dans les faits, les directives royales » ; voir le dossier « Vos salaires à la loupe », *Maroc Hebdo* (129) 13-19/5/94 : 4-13.

En refusant et les améliorations salariales et le dialogue social, le gouvernement ne prend-il pas des risques ? Les différentes catégories de salariés, saturées de promesses politiques, demandent à ceux qui parlent en leur nom un peu plus que des projets d'amendements de la loi de finances. Ce qu'il est convenu d'appeler « les bases » exigent de leur directoire syndicalo-politique, un minimum de gestes symboliques apportant quelque consistance à leur propos. C'est ce qui s'est passé lors du Conseil national de la CDT, le 13 février 1994, où certains ont demandé à leurs représentants au Parlement de renoncer à la députation pour protester contre l'absence de dialogue.

*Un projet avorté de grève générale*

Démarche irréaliste ou pas, la situation était embarrassante pour les dirigeants de la CDT, comme pour ceux de l'USFP. La CDT trouve une issue en proposant un appel à la grève générale, dans un contexte soumis à de hautes pressions : mettre à l'épreuve les galvanisateurs en herbe, et apaiser l'impatience des troupes. Il serait aussi la confirmation, par les actes, de la représentativité des salariés au Parlement, acquise lors du scrutin indirect des collèges professionnels, et la reconnaissance de la CDT comme première centrale syndicale du pays.

Serait-ce pour ces considérations que l'UGTM s'est dissociée du mouvement ? La lecture du calendrier des réunions des deux syndicats milite dans ce sens. Depuis le Conseil national de la CDT, le 13 février, jusqu'à l'amorce d'un appel imminent à une grève générale commune, la coordination semblait se dérouler correctement. Le 16 février, silence étonnant, avant que la CDT ne décide d'appeler seule à la grève générale pour le 25 février.

Dès le 18 février, le Premier ministre adresse au secrétaire général de la CDT un avis d'interdiction de cette grève : « Si la Constitution du Royaume, écrit le chef du gouvernement, garantit le droit de grève, elle en lie l'exercice à la promulgation d'une Loi organique (...); d'autre part, le recours à une grève générale dépasse le cadre normal et non abusif du droit syndical ». Le lendemain 19 février, M. Amaoui rétorque, par lettre adressée au Premier ministre, « qu'étant donné le principe de la hiérarchie des normes juridiques, une loi organique ne pouvait violer un droit constitutionnel ; s'il lui est loisible de compléter les dispositions de la Constitution, elle ne saurait la transgresser ». En conséquence, le Conseil national de la CDT décide le maintien de l'appel à la grève.

L'article 14 de la Constitution « subordonne » le droit de grève à la promulgation ultérieure d'une « Loi organique qui en précisera les conditions et les formes ». La loi organique en question n'a jamais été promulguée depuis qu'elle a été inscrite dans la Constitution de 1962. Le refus d'achever la rédaction d'un article en attente depuis 32 ans est une manière de considérer un droit dans l'absolu, et d'en suspendre indéfiniment l'usage.

Dans sa lettre au secrétaire général de la CDT, le Premier ministre fait la distinction entre la grève dans le secteur privé et la grève générale et laisse entendre, par cette nuance, qu'il y a deux sortes de grèves : l'une syndicale, l'autre politique. La première est ciblée et contrôlable ; la seconde est sujette aux dépassements.

Dans une déclaration à la presse, M. Noubir Amaoui se dit « indigné par la décision d'interdiction prise par le Premier ministre », dans laquelle il voit « une atteinte à une conquête historique, arrachée au pouvoir colonial, au prix du martyre et d'immenses souffrances » ; il appelle les travailleurs à se mobiliser pour « défendre les libertés syndicales ».

Faut-il rappeler aux adeptes de la politique du « tout répressif » que c'est le contexte social qui génère l'insécurité, et menace de faire basculer une action syndicale dans la violence ? Aussi nécessaires que soient les mesures sécuritaires, elles ne peuvent suppléer à une volonté politique de lutte contre les maux sociaux. Dans le registre du chômage, selon plusieurs observateurs marocains, la stratégie du CNJA s'est avérée sans efficacité perceptible et a vite révélé ses limites.

Une réunion en session extraordinaire du Conseil national de la CDT, le 19 février, donne lieu à des débats houleux et enflammés d'une base décidément impatiente. Réuni en session extraordinaire dans la nuit du mardi 23 février, le Bureau exécutif de la CDT décide, dans la douleur, le report de la grève à une date ultérieure.

Dans sa livraison du 22 février 1994, *Al-Ittihad al-Ichtiraki*, organe de l'USFP, estime que la grève générale, qu'elle ait eu lieu ou pas, a déjà réalisé ses objectifs. Elle a démontré que le dossier social ne peut être indéfiniment occulté et a fait réapparaître toute la distance qui sépare le discours sur l'État de droit, des faits. Le dernier en date est la négation du droit constitutionnel qu'est le droit de grève. *Libération*, publication en français de l'USFP, se demande, par le biais d'un syndicaliste, « si l'on n'est pas en présence d'une exception constitutionnelle qui est une sorte d'état d'exception sociale, qui n'ose pas dire son nom ? ».

Cependant, l'échec du projet syndical de grève générale, illustre, une fois de plus, l'efficacité du pouvoir, en présence de formations syndicales pas toujours unies, et moins habiles que lui dans le maniement des affaires et le traitement des conflits.

Dans sa conférence de presse, le 22 février, M. Noubir Amaoui regrette « de ne pas être parvenu à une décision commune avec l'UGTM(7) pour divergences de considération » (...) Malgré cela « nous renouvelons notre attachement à l'action unitaire pour laquelle nous n'avons cessé d'œuvrer depuis 1981 (...) « Le gouvernement n'a pas jugé nécessaire d'instituer un véritable dialogue, se contentant de mettre en place des commissions fantômes » (...) Tous nos appels sont restés sans réponse... et le gouvernement a rompu le silence... pour interdire la grève générale... ».

L'interdiction gouvernementale de la grève générale, avec un argument juridique spécieux, a fait l'unanimité nationale et internationale contre une décision attentatoire à la liberté syndicale. Les deux Centrales syndicales, UGTM et UMT, bien que ne s'étant pas associées à l'appel à la grève, et

---

(7) Abderrazak AFILAL, Secrétaire général de l'UGTM : « Pourquoi je n'ai pas fait grève », *Maroc Hebdo* (118), 25/2/94 : 8-9.

l'Association marocaine des droits de l'Homme, ont critiqué la décision gouvernementale d'interdiction.

Un certain nombre de militants syndicalistes ont été arrêtés pour distribution de tracts appelant à la grève interdite, et onze d'entre eux ont été déférés devant le tribunal de Casablanca. Dans certaines villes, Casablanca, Meknès, Errachidia, cadres syndicalistes et fonctionnaires syndiqués auraient été l'objet d'avertissements et pressions les dissuadant de s'associer au mouvement. Le siège de la CDT à Casablanca, selon *Libération* (organe de l'USFP), aurait été investi, le 21 février, par la police, qui aurait procédé à quelques arrestations.

Du point de vue des syndicats, le report(8) de la grève poursuit trois objectifs : permettre aux syndicats alliés de la CDT de se préparer à une participation la plus large possible à la bataille sociale (...); s'appuyer sur les premiers résultats atteints par l'appel à la grève générale pour arracher des acquis au profit de la classe ouvrière ; asséner à l'appareil gouvernemental une leçon sur le sens des responsabilités de la CDT.

En fait, M. Noubir Amaoui n'a pu longtemps se dissimuler que sa décision, prise sans consultation des autres syndicats, n'était pas complètement populaire, et ne pouvait, en tout état de cause, obtenir qu'un succès limité. Mais le Secrétaire général, dont le prestige a sans doute été entamé par cette reculade, n'en professe pas moins que la situation sociale, ainsi que les conditions de vie des travailleurs, restent extrêmement précaires et justifient toutes les inquiétudes.

La décision du Premier ministre a permis à l'opposition de se refaire une unité qui commençait à se lézarder sur le terrain syndical et de reculer tout en chantant les louanges du sens des responsabilités de la CDT(9). *Al-Alam* et *l'Opinion*, en retrait par rapport aux préparatifs de la grève générale, se sont contentés de publier les communiqués de la CDT et de l'UGTM, et de condamner assez énergiquement la mesure d'interdiction.

Dans un article de *Anoual* (10) du 25 février, intitulé « La lutte démocratique reprend du poil de la bête », Larbi Mefdal dresse la liste des acquis politiques de la lutte pour la grève générale : « La négligence officielle des revendications sociales est de plus en plus attestée (de même que) l'évaporation de la « majorité parlementaire » avec tout son cortège de partis, de syndicats, de coalitions, d'associations (...), d'organisations socio-professionnelles et de journaux (...). Le report permettra de faire baisser la tension (...) et éviter des affrontements inutiles au pays (...), de ressouder le camp démocratique dans ses

(8) « Un report et non une annulation » *Al-Ittihad al-Ichiraki*, 26 février 1994.

(9) C'est ce qui ressort de l'éditorial de *Libération*, daté du 25 février, intitulé « Et maintenant, que fera le gouvernement? ». « Non, la CDT ne marchera pas dans le piège de la tension, de la surenchère ou de l'affrontement. Non, la CDT ne cherche pas à jeter de l'huile sur le feu, ni à ouvrir la voie à une quelconque crise (...). Profondément attachée à la culture unitaire, la confédération a répondu favorablement à l'appel des partis et organisations amis. Résolument soucieuse de l'intérêt national et de l'avenir du pays, elle a donc eu le courage et l'intelligence de briser le cercle infernal de l'escalade. Une décision qui doit être appréciée à sa juste valeur, et qui mérite d'être saluée comme un acte civilisé de démocrates convaincus et de responsables avisés ».

(10) Organe de l'Organisation de l'Action Démocratique Populaire (OADP).

composantes politiques, syndicales et autres (...), et de mener la grève générale avec l'appui d'autres syndicats, d'autres catégories sociales et dans des conditions meilleures ».

Surprenante, pour les uns, traditionnelle pour les autres, est la réaction du quotidien *Al-Bayane* qui donne l'impression de pousser un grand soupir de soulagement (11). Nadir Yata est encore plus explicite, dans son papier « Je fais la grève... moi non plus ! » paru dans la *Vie économique* du 25 février : « Il n'est pas difficile d'imaginer les raisons qui ont conduit le Premier ministre à signifier par lettre à M. N. Amaoui le refus du gouvernement de permettre la tenue de la grève générale. Les pouvoirs publics restent soucieux de l'ordre public et doutent très fort de l'aptitude de la CDT à exercer un quelconque contrôle sur les masses urbaines mais non organisées du « lumpen-prolétariat... »... C'est un fait que la CDT n'a pratiquement aucune autorité sur les couches misérables en voie d'urbanisation aussi rapide qu'anarchique ».

Dans la même rubrique de *Al-Bayane* du 27 février, prenant prétexte d'un acte de vandalisme commis par des élèves du collège Al-Bassatine à Meknès, Nadir Yata écrit : « C'est là où rétrospectivement, le choix sage et avisé décidé par le Bureau exécutif de la CDT, de reporter la grève à une date ultérieure et quand les conditions générales seront plus propices, apparaît dans toutes ses pertinence et validité ».

Pour l'éditorialiste de l'hebdomadaire *L'Economiste* du 24 février, « la grève générale (...) décrétée par la CDT est politique, c'est évident, cela est d'ailleurs revendiqué comme tel ». Abdelmounaïm Dilami semble suggérer par le qualificatif « politique » que la décision a été prise par l'USFP, alors que la plupart des observateurs politiques attestent le contraire. La décision (...) a été prise sous la pression de la base de la CDT qui a fini par forcer la main à l'USFP. L'éditorialiste regrette qu'elle intervienne (la grève) à un moment où se dessine une relance économique. L'argumentation dérape lorsqu'elle ressuscite quelques vieux démons : le « blanquisme, présent au sein de la gauche marocaine depuis 1959, renaît encore une fois de ses cendres, et ce, en dépit des efforts menés par une partie importante de la direction et des sympathisants de l'USFP pour moderniser les structures et le message du parti ».

Est-il nécessaire de rappeler que le blanquisme, au sein de l'USFP, est bien mort depuis l'épisode de l'action d'un commando qui, à Moulay Bouzza en mars 1973, cherchait à imposer, par la « critique des armes », son point de vue très largement minoritaire, à la gauche dont il se réclamait et à l'ensemble des Marocains ? La fin d'une époque (12) est d'ailleurs marquée par le retour au bercail, après trente ans d'exil, de Fkih Basri qui revendique plus sa part d'histoire que sa place parmi les loups politiques de demain, « élitistes, coupés des masses qui ne s'y reconnaissent plus », ces « jeunes cadres compétents et dynamiques » qui risquent à tout moment de faire une OPA sur les principes de justice sociale et moralité politique.

(11) Ainsi, dans sa livraison du 26 février, à la rubrique « Apostrophe », constate que « le bon sens et l'esprit de responsabilité ont prévalu (...) ». Le lendemain, sous le titre : « Le Mélodro-choc », on lit : « La tension a considérablement baissé après l'annonce du report de la grève générale décidée par la CDT ».

(12) « La fin d'une époque », *Maroc Hebdo* (148), 14-20/10/94 : 8-13.

*Le discours du Trône et l'affichage par le Palais des priorités sociales*

Dans ce contexte social tendu, le Discours du Trône, prononcé par le Roi le 3 mars était très attendu. Traditionnellement, il fait connaître les orientations principales que le souverain entend donner durant les mois à venir à la politique nationale. Il comporte également des indications destinées à être connues au dehors, sans qu'il soit opportun de les adresser directement aux États concernés. L'année 1993 avait été politique et parlementaire bien que marquée finalement d'un malaise politique suscité par des opérations électorales, partiellement décevantes. Le souverain programme pour 1994 une année d'abord « sociale ».

C'est pourquoi il se place d'emblée sur le plan des réalisations effectives : 200000 logements sociaux, annonce-t-il, vont être mis en chantier, au titre d'une première tranche d'extension et de modernisation du parc spécial de ces logements, rendu insuffisant par l'accroissement global de la population, ainsi que par l'exode rural vers les banlieues urbaines.

La croissance ne devra pas seulement financer sa propre continuation, affirme le souverain, elle devra servir à une amélioration décisive des conditions de vie des producteurs. Une politique sociale active et solidement financée, devrait aboutir à une redistribution plus équitable des fruits de la croissance, bénéficiant en priorité aux catégories sociales actuellement les plus défavorisées. Le roi entend montrer enfin qu'il ne reste ni insensible ni passif face à la mobilisation des organisations syndicales : il annonce la création d'une commission permanente en vue de recevoir les plaintes et revendications populaires, et d'entretenir un dialogue avec les représentants des travailleurs ruraux ou urbains.

*Autour de la rencontre du GATT à Marrakech*

Après le bras de fer, l'ouverture du dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux s'est traduite par une spectaculaire baisse de la tension. La réaction de la CDT (13) met en exergue « la compréhension du gouvernement » et la nécessité de « ne pas mettre en péril les grands équilibres financiers (de l'État) et les engagements (extérieurs) du Maroc ».

Le gouvernement est en effet, entièrement mobilisé par les préparatifs de la réunion du GATT (14) dont l'acte final doit être signé à Marrakech entre les 12 et 15 avril 1994. Il ne peut aller à l'encontre de la demande d'établissement de liens entre le commerce et les normes de travail « internationalement reconnus », que les États-Unis et la France appellent « dumping social », et dont ils font une condition pour la conclusion finale de l'accord du GATT à Marrakech.

L'attitude américaine ne pouvait que séduire le mouvement syndical dont elle rejoint les préoccupations naturelles et fondamentales. D'où la similitude avec la position de l'Union Marocaine du Travail estimant que le Maroc devrait

(13) *Al-Ittihad al-Ichiraki* du 23 mars 1994, sous ce titre : « Les syndicats ont exposé leurs revendications et le gouvernement a promis de les examiner positivement ».

(14) « Dialogue social sur fond de GATT », *Maroc Hebdo* (122), 25-31/3/94 : 4-5.

se joindre aux pays qui entendent examiner l'incidence du respect de normes internationales du travail sur le commerce et la concurrence.

C'est afin de circonscrire, momentanément, tous les facteurs de crispation, que huit syndicats, quatre corporations professionnelles plus la Confédération patronale, ont été conviés à participer au « grand moussem » du report de la question sociale. L'UMT, première centrale syndicale depuis l'époque du mouvement national, ne s'est pas présentée au rendez-vous « inaugural » du gouvernement. L'explication partielle de cette défaillance est à rechercher dans l'histoire conflictuelle des rapports avec M. Karim Lamrani que l'UMT tient pour le plus irréductible des anti-syndicalistes que le Maroc ait connus depuis l'Indépendance (15). La légendaire intransigeance de M. Karim Lamrani n'explique qu'en partie l'absence de l'UMT. En effet, depuis que la CDT a remporté quatre sièges sur dix (contre trois à l'UMT) aux élections des représentants des salariés au Parlement, elle entend jouer les premiers rôles et prendre la place qui lui revient dans les conseils d'administration des organismes tripartites et dans les institutions sociales entièrement ou majoritairement dirigées par l'UMT.

Pour l'UMT qui prône un syndicalisme unitaire et autonome, la CDT n'est qu'une « section ouvrière » de l'USFP, dont elle constitue « l'appendice », « la courroie de transmission » et « la caisse de résonance » dans les milieux des salariés où elle a de l'influence (16). Quant à l'UMT, ce « parti-syndical », ou ce « syndicat-parti » ne se résignerait en aucun cas à ce que l'on donne au rival de toujours, l'USFP, « les moyens » de ses prétentions politiques par CDT interposée.

Le grand moussem social, après de nombreux débats marathons, n'a finalement offert aux syndicats qu'une faible augmentation au profit des « Smicards » (10 %) et des fonctionnaires appartenant aux basses échelles administratives. Les attentes sociales sont une fois encore sacrifiées au jeu d'équilibre instable qui régit la vie politique au Maroc depuis l'Indépendance. Ce jeu subtil dont les lignes de partage, méticuleusement tracées, ont jusqu'à présent tenu grâce à un dosage d'influences savamment entretenu et jamais remis en cause de manière fondamentale.

La tension demeurant vive chez les sacrifiés des ajustements et des équilibres budgétaires, le souverain a décidé de changer de premier ministre pour constituer un nouveau gouvernement susceptible d'apaiser les esprits et d'étudier les moyens de préserver la paix sociale.

## ***2. Le changement politique : le nouveau gouvernement d'une même équipe, les droits de l'homme et l'alternance***

N'ayant pu ni rallier l'opposition politique, ni mettre un terme à l'agitation sociale, le Premier ministre, M. Karim Lamrani, avait, après

---

(15) D'abord en tant que PDG de l'OCP, où tous les bureaux syndicaux furent systématiquement dissous et éparpillés à travers les centres phosphatiers du Royaume, notamment lors des conflits de Khouribga en 1969 et de Youssoufia en 1985. Ensuite en tant que patron de la multitude de sociétés qu'il contrôle et où le muselage de toute velléité de syndicalisation est intégré comme paramètre de gestion efficace.

(16) Particulièrement chez les fonctionnaires, et encore plus précisément les enseignants.

seulement quelques mois d'exercice du pouvoir, déçu le souverain, lequel devait, fin mai, se résoudre à le congédier. L'échec de M. Lamrani portait essentiellement sur le plan social où, de crainte de mettre en péril les finances publiques, il n'avait offert que de trop modestes réponses aux attentes populaires.

*L'homme de la transition*

Le Roi a donc décidé de faire appel à un homme jugé capable de trouver un autre style pour diriger le nouveau gouvernement. C'est le 25 mai que M. Abdellatif Filali a été investi de la charge de Premier ministre. En congédiant M. Karim Lamrani, le roi avait tenu à saluer «les qualités d'intégrité, de probité, de droiture et de loyauté», que cet homme d'État avait manifestées. En même temps, on faisait ressortir que cette relève de l'équipe gouvernementale, exclusivement composée de technocrates, pourrait aboutir à l'investiture d'une formation politique<sup>(17)</sup>. Homme de dialogue connu pour son affabilité et jouissant de l'estime de toutes les tendances politiques, M. Filali, qui doit consulter toutes les tendances politiques pour les amener à participer au gouvernement, se heurte vite aux partis de l'ancienne opposition qui, déjà l'automne dernier, avaient refusé une offre royale. Ils réclamaient en fait le poste de Premier ministre ainsi que les portefeuilles de l'Intérieur et de la Justice, postes que le roi souhaitait confier à des personnalités ne dépendant d'aucune formation politique en raison de leur importance stratégique et sécuritaire. Les dirigeants de l'ex-majorité avaient, de leur côté, demandé au Roi de les laisser à l'écart du pouvoir, le temps de se «restructurer».

C'est déjà cette situation paradoxale dans un pays où tout le monde réclame l'alternance au pouvoir, qui avait débouché précédemment sur la nomination de M. Mohamed Karim Lamrani à la tête d'un cabinet exclusivement composé de technocrates indépendants. Le 7 juin, M. Filali présente à son tour un cabinet rassemblant tous les ministres de l'équipe de M. Lamrani. Cette issue renforce l'idée que ce cabinet ne sera que transitoire, le Premier ministre s'attachant à évaluer, et à écarter les obstacles qui empêchent de mettre sur pied une formation ministérielle réellement nouvelle.

On notera que M. Filali bénéficie d'attaches familiales avec la dynastie<sup>(18)</sup>. On s'accorde, au Maroc, à louer ses qualités tant humaines que professionnelles : homme d'ouverture, négociateur habile et loyal, volontiers enclin à composer, fort de hautes amitiés personnelles peu dépendantes des orientations politiques, M. Filali bénéficie, au sein de la classe dirigeante

(17) «Maintenant que la Loi des Finances a été adoptée et que les grandes affaires de l'État ont été mises sur les rails, il est devenu nécessaire de constituer un gouvernement répondant aux aspirations populaires et aux dispositions de la Constitution.» M.A. Filali, homme de haute culture, diplomate renommé, «personnalité d'ouverture», bénéficiant de l'estime générale, correspondait parfaitement à ce dessein.

(18) Son fils Fouad est marié à la fille aînée du roi, la princesse Lalla Meriem. Lui-même, né à Fès le 26 janvier 1928, docteur en droit d'une Université parisienne, est, dès les premiers mois de l'indépendance, incorporé dans la diplomatie marocaine en qualité de ministre plénipotentiaire puis d'ambassadeur. A ce titre, il représentera le Maroc à Bruxelles, Pékin, Alger, Madrid, et à New York auprès des Nations Unies. Il a été ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Information, et enfin des Affaires étrangères. A ce dernier titre, il a joué un rôle décisif dans la mise sur pied de l'Union du Maghreb arabe.

marocaine, d'une estime générale et de nombreuses sympathies. La souplesse et les atouts reconnus au Premier ministre n'ont cependant pas suffi à persuader l'ancienne opposition de s'engager, même en vue d'objectifs précis et limités, à ses côtés.

« Je lance un appel à tous les partis politiques représentés au Parlement à se mobiliser autour de nous au sein d'un gouvernement d'union nationale pour préparer à notre jeunesse (...) les meilleurs moyens de lui assurer une vie digne ». C'est par cet appel solennel (19) que le Roi invite en juillet les partis politiques à participer à un gouvernement d'union nationale qu'il envisage de former vers la fin de l'année afin que le pays puisse surmonter ses difficultés économiques et sociales.

#### *Paradoxes et droits de l'homme*

Le souverain exprime aussi sa volonté de « tourner définitivement la page du dossier de ce que certains qualifient de détenus politiques », précisant qu'il avait décidé de soumettre cette question au Conseil consultatif des droits de l'Homme, en lui demandant de lui fournir la liste de tous ceux qu'il estimerait avoir été condamnés pour délits politiques (20).

Lorsque le Roi annonce, en juillet, l'apurement du dossier des prisonniers et exilés politiques, un immense soulagement se manifeste dans le pays. 424 détenus, accusés de délits d'opinion ou « actes de violence » lors de manifestations de protestation sociale, recouvrent la liberté après des années d'enfermement. Même les membres du mouvement « *Ila al-Amam* », qui avaient pris une position à contre-courant du consensus national à propos du Sahara, sont libérés. Créé en novembre 1993, le ministère des Droits de l'homme ne détient en réalité aucun pouvoir tout en ayant beaucoup, selon les termes de M. Omar Azziman, ancien directeur du département de droit privé de l'Université Mohammed V de Rabat, qui en assume la charge. Parmi les dossiers qui n'ont pas été apurés, il y a celui des disparus dont les familles attendent toujours le retour. Reste également le cas d'Abraham Serfaty qui avait fait l'objet d'un arrêté d'expulsion fondé sur le fait qu'il ne serait pas marocain, mais brésilien. Une procédure judiciaire est en cours pour statuer sur le recours introduit par M. Serfaty. De même le leader de l'organisation islamiste « *Al-Adl wa al-Ihsan* », Abdeslam Yassine, qui se trouve toujours en résidence surveillée à Salé, attend que la Cour suprême et la Chambre administrative se prononcent sur son cas.

En matière de droits de l'homme, il n'est pas toujours facile d'assumer jusqu'au bout les conséquences d'un changement de cap. C'est ce qu'a montré une affaire qui a soulevé un tollé général : un ex-directeur de la prison de Derb

(19) Discours à la Nation, prononcé le 8 juillet, à l'occasion de la Fête de la Jeunesse qui devait être célébrée le lendemain.

(20) Le CCDH, que le roi a créé en 1990 pour l'aider à régler les problèmes des droits de l'Homme au Maroc, adopte habituellement ses résolutions par consensus ou à l'unanimité, mais le souverain lui a demandé cette fois-ci de le faire à la majorité des deux tiers. Le conseil comprend des membres du gouvernement, de la magistrature, des intellectuels, des représentants des syndicats et de tous les partis politiques. Le roi a indiqué que ne bénéficieraient pas de la grâce royale les personnes ne reconnaissant pas la marocanité du Sahara occidental, à moins qu'elles ne « se repentent comme d'autres l'ont déjà fait dans le passé ».

Moulay Chérif, ayant pratiqué la torture dans « l'exercice de ses fonctions », était membre de la délégation marocaine auprès de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. L'un de ses « pensionnaires », Jamal Benomar (21), a depuis entrepris une carrière internationale, en France d'abord où il agissait pour le compte d'organisations humanitaires, en Angleterre ensuite, où il a été un haut cadre d'Amnesty International, avant de se voir intégré dans l'entourage de Jimmy Carter aux USA, avec le statut de conseiller du Président américain chargé de l'élaboration d'une doctrine des droits de l'homme cohérente en direction de l'Afrique et du monde arabe. C'est justement en qualité d'expert auprès des Nations Unies dans le même domaine, qu'il a été amené à croiser son ancien geôlier, ironie du sort, à la Conférence internationale sur la torture.

N'y a-t-il pas un contraste terrible entre le discours crédible et novateur du ministre délégué aux Droits de l'homme, et les dégâts produits par cet incident de Genève ? Les paradoxes marocains sont nombreux, mais celui qui caractérise cet aspect de l'image du Maroc est des plus persistants, à une époque où la culture des droits de l'homme et l'exigence d'un État de droit pèsent de plus en plus sur les acteurs publics.

Les incontestables avancées sur le terrain des droits de l'homme attendaient leur complément naturel sur le plan politique. C'est ce que tentera le souverain dans son discours du 14 octobre devant la Chambre, en proposant une véritable alternance politique (22).

#### *Un débat confus*

La vie politique nationale s'est trouvée relancée et orientée sur des bases permettant aux composantes de l'opposition d'accorder leurs partitions sur la musique du « changement ». En fait, *l'Istiqlal* va se positionner comme maître de ce ballet inachevé.

Le changement est « attendu », et le peuple marocain y « aspire » (23) ; il a exprimé ce vœu « à maintes reprises, notamment à l'occasion des élections législatives directes » ; et il « attend avec intérêt la constitution du nouveau gouvernement », tout en s'interrogeant « sur les moyens » qui seront mis en œuvre et sur « les moyens à mobiliser pour concrétiser les réformes revendiquées et pour faire face aux aspects multiples et complexes de la crise dont souffre le Maroc sur les plans économique, social, politique, celui des libertés

(21) Ce jeune natif de Nador (1957) débuta ses études à Tétouan avant de faire une entrée précoce dans la vie militante des étudiants des années 1970 dans le cadre d'*Ila al-Amam*. Arrêté en 1975 à Rabat, il fut condamné à 10 ans de prison. Jamal Benomar entretint des relations épistolaires avec les professeurs Jacques Berque et René Gallissot. C'est le professeur André Adam qui se chargea d'une intervention discrète auprès des plus hautes autorités de l'État pour attirer l'attention sur ce jeune étudiant. Une semaine après cette intervention, en 1983, Jamal Benomar fut libéré. « L'exil côté jardin », *Maroc Hebdo* (144) 16-22/9/94 : 14-15 et « Le poids des maladrresses », *Maroc Hebdo* (155) 2-8/12/94 : 12-13.

(22) « Seules des considérations d'ordre arithmétique voulant que la majorité soit au pouvoir et la minorité dans l'opposition, avaient empêché sa réalisation. Aussi, avons-nous déclaré le 9 juillet attendre de l'opposition qu'elle s'allie à qui elle veut dans cette Chambre, afin de former un gouvernement ayant une majorité lui permettant ainsi d'assurer l'alternance ». Voir les analyses et les commentaires de SELHAMI (M.), HACHIMI IDRISSE (K.), CHANKOU (A.), MANSOUR (A.), in *Maroc Hebdo* (158-159), 23/12/94-5/1/95 : 2-22 ; voir aussi *Le Monde*, 16-17/10/94 : 5.

(23) Éditorial de *l'Opinion*, quotidien de *l'Istiqlal*, 8 novembre 1994.

publiques et des droits de l'homme ». L'éditorialiste pense que « les partis de l'opposition démocratique... constitueront l'ossature du futur gouvernement » ; ils disposent chacun d'un programme inspiré des aspirations populaires et qui suggèrera les mesures à prendre en vue du « redressement escompté » et de « l'assainissement nécessaire », le « problème fondamental » étant celui d'un changement des « mentalités » et des « vieilles habitudes ». Et après avoir esquissé quelques suggestions(24) du parti de l'*Istiqlal*, l'éditorialiste conclut « qu'il ne s'agit pas seulement de changer les hommes : le changement doit concerner surtout les méthodes de gestion des affaires publiques, les moyens à mettre en œuvre, les buts à atteindre et le cadre dans lequel s'inscrit l'action gouvernementale qui doit être basée sur la concrétisation des aspirations du peuple et son association permanente et effective aux choix des orientations et à leur concrétisation ».

Le souverain a tenu encore une fois à lever toute équivoque sur ses intentions(25) : « Il y a quatre mois, j'ai dit... que je tenterais de former un gouvernement de coalition, qui serait invité à prendre sa part de responsabilité. Dans mon esprit, coalition et majorité ne signifient pas la même chose. Autrement, je n'aurais pas employé le terme de coalition ». Précisant qu'il « pèse les mots » de ses discours, le Roi ajoute que « la coalition n'est pas la majorité. Les Marocains, grâce à Dieu, savent lire entre les lignes. Le peuple marocain et moi-même, nous nous sommes habitués à nous comprendre. Le problème n'a donc pas été posé dans mon discours devant le Parlement le 14 octobre. Le terme « coalition signifie : ... il vous sera demandé d'exercer le pouvoir au sein d'un gouvernement de coalition, étant donné que vous ne disposez pas d'une majorité »... « Il y a des ministères qui doivent œuvrer pour le bien de tous, et il serait délicat de les confier à des partis politiques ». Sur d'éventuels dosages politiques, le Roi lève toute équivoque en affirmant qu'il convient « d'appréhender cette question avec circonspection, pondération et perspicacité ».

Dans l'esprit du PPS, « l'alternance en perspective » c'est « passer d'une culture de contestation à celle de gestion »... « après que les partis d'opposition, membres de la Koutla démocratique, eussent exprimé leur accord de principe pour former l'ossature d'un nouveau gouvernement d'alternance, il devient désormais acquis que le Maroc s'apprête à vivre une expérience démocratique nouvelle » (26).

(24) « C'est le cas par exemple, écrit M. Kaïtouni, de la réforme de l'appareil administratif au niveau de l'organisme, du contrôle, de l'encadrement, de la simplification des procédures, de l'assainissement au niveau de la gestion pour la rendre rationnelle et pour éviter le gaspillage, la gabegie, le népotisme, la corruption et la routine ». « Qu'il s'agisse donc des secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'habitat, de la justice, de l'agriculture, des pêches, de l'emploi, etc, l'essentiel est que l'action gouvernementale soit cohérente et le fruit d'une conception globale et transparente, et que les solutions proposées répondent aux attentes des couches les plus vastes du peuple pour réaliser la justice sociale, éliminer les disparités entre les régions et parvenir à un développement harmonieux du pays, qui permette de bâtir l'avenir sur des bases saines et dont tireront profit toutes les catégories sociales ».

(25) Interview à la chaîne de télévision séoudite, basée à Londres, *MBC*, partiellement citée par le quotidien marocain *Al-Bayane*, 10 novembre 1994.

(26) Editorial sous le titre « L'alternance en perspective, passer d'une culture de contestation à celle de gestion », *Al-Bayane*, 10 novembre 1994. L'éditorialiste, M. Abdeslam SEDDIKI, ajoute prudemment : « à l'heure actuelle, personne n'est en mesure de dire quelle sera la configuration du prochain gouvernement ».

Il apparaît donc que les perspectives d'éventuelles offres de participation ont suscité, dans le principe surtout, une sorte de séduction au sein de cercles marocains trop longtemps frustrés de participation au pouvoir et en même temps pas véritablement désireux de quitter le confort du langage de refus. Entre ceux qui veulent bien, ceux qui sont dévorés par la tentation, ceux du « oui mais » et ceux qui sont résolument décidés à y aller, la marge de manœuvre est tellement étroite que les discussions confidentielles et les consultations secrètes ne servent qu'à tromper l'ennui d'une société civile beaucoup trop longtemps accoutumée à des tractations avançant imperturbablement à reculons (27).

Les initiatives du Roi et la méthode subtile qu'il a mise en œuvre depuis plusieurs mois, semblent encore une fois faire la preuve de leur efficacité, en apportant le trouble dans les partis politiques (28).

### 3. *Le trouble des partis politiques*

L'année 1994 peut raisonnablement être considérée comme annonçant un profond remodelage du paysage politique marocain. Les tentatives de restructuration en cours au sein des appareils traduisent aujourd'hui l'embarras d'une classe politique face à l'épreuve de vérité qu'exige l'exercice du pouvoir. Les quelques excès de langage, à droite comme à gauche, sont peut-être révélateurs du trouble des chefs fragilisés par les pressantes demandes de changement qui émanent de la base, elle-même remuée par les inquiétudes de lendemains incertains.

C'est ainsi que nombre d'observateurs assistent, médusés, à une première au Parlement : un argumentaire « gauchisant » d'une majorité parlementaire de droite (29) qui ne gouverne pas mais se reconnaît dans un cabinet qui lui est étranger et qu'elle soutient « malgré elle » dans l'intérêt supérieur de la nation.

Éloignés du gouvernement, ils ont reconnu : « Nous avons, il est vrai, subi l'usure du pouvoir. Toutefois, nous allons nous astreindre à une cure thermale, prendre des pommades de jouvence... Bref, nous refaire une santé au soleil « rayonnant » du *Wifaq*, alliance à laquelle nous avons pensé en pleine campagne législative.

A l'Union constitutionnelle, Maâti Bouabid cristallise les mécontentements. Des noms de candidats potentiels à sa succession à la tête du parti,

---

(27) « En définitive, le choix du roi sera celui des partis... parce que l'équation du pouvoir au Maroc se résume désormais à un jeu triangulaire : entre le roi, en haut, et les partis et le mouvement islamiste à la base, ce dernier n'étant pas encore, et ceux-là plus du tout, assurés d'une assise populaire ». SMITH (Stephen), *Libération*, 29/11/94 : 17.

(28) Pour Antoine BASBOUS, directeur de l'Observatoire des pays arabes, « l'accession de l'opposition au pouvoir comporterait un risque sérieux : celui d'offrir aux islamistes le statut de la seule opposition réelle au régime. Ce qui lui permettrait de cristalliser toutes les attentes des citoyens et d'apparaître comme la seule voie de salut pour le pays, en se servant des raccourcis très répandus dans les pays arabes du style : « *l'islam, c'est la solution* ». *Libération*, 30/12/94 : 4.

(29) Intervention de M. Laensar au nom du *Wifaq* sur l'insuffisance des droits de l'homme, le manque d'enracinement de l'État de droit, le chômage, le mépris de la culture amazigh, la technocratie gouvernementale incompétente, les relations avec l'Europe, la carence de la loi de finances, l'échec de M. Lamrani, l'absence de dialogue entre le *Wifaq* et le gouvernement, la faiblesse du dialogue social, la nécessité de la mise en place du Conseil économique et social, le clientélisme, la bureaucratie, la corruption, le sous-développement et la marginalisation du monde rural.

circulent dans divers milieux. Mohamed El Kabbaj, ancien ministre des Travaux publics, Abdessalam Baraka ex-ministre chargé des relations avec le Parlement, seraient les mieux placés.

Ahmed Osman, président du RNI, pressenti comme force d'appoint d'un gouvernement de coalition, a fait du mutisme une règle de sa traversée du désert, après avoir accompli le circuit complet des charges officielles (30). Par ailleurs, le RNI accumule les déboires et perd son « leadership » politique, après la tentative de putsch interne menée par trois ténors du parti à la veille des législatives, suivie de recours concernant une bonne partie des élus du RNI. Le parti est déchiré par des courants contestataires dont le plus en vue est celui mené par l'ex-ministre de la Santé Taïeb Bencheikh.

Le parti d'Arsalane El Jadidi, dont le créneau est le monde rural, se trouve ballotté entre deux courants. Le premier est représenté par Khali Hanna Ould Rachid et Abdelkader Benslimane, le second placé sous la houlette du tandem Arsalane El Jadidi et Abdallah Kadiri.

Le MNP et le MP, respectivement présidés par Mahjoubi Aherdane et Mohand Laenser, deux frères ennemis qui ont finalement réussi à cohabiter au sein du *Wifaq* attendent toujours leur fusion éventuelle en une formation politique représentative des plaines et montagnes berbères.

Dans l'opposition, les difficultés longtemps confinées derrière un rideau feutré de sérénité et de calme politique, transpirent dès que l'alternance devient une perspective crédible.

L'*Istiqlal* dont le secrétaire général M'hamed Boucetta a annoncé son départ au profit de M'hamed Douiri, n'a toujours pas réussi une opération de rajeunissement de ses cadres.

M. Boucetta, qui, au nom du parti de l'*Istiqlal*, apparaît plus circonspect que ses alliés socialistes quant aux risques de se faire piéger (31), a vite réglé la dette qu'il doit à « une amitié et une estime de 35 années » avec M. Filali pour lui signifier tout ce qu'il pensait de son programme et de son gouvernement : « C'est Moussa Hadj ou Hadj Moussa » (32). Les us et coutumes démocratiques de par le monde condamnent ce gouvernement qui a la particularité unique selon lui d'être *extra-constitutionnel*. Ce gouvernement « est contre les attentes des

(30) Chargé de mission au cabinet royal, secrétaire général d'un ministère, secrétaire d'État, ministre, Premier ministre et président de la Chambre des représentants. Cet homme, ajoute un de ses détracteurs, que l'opposition a choisi pour être l'une des forces d'appoint de l'alternance est celui qui a « inventé la marocanisation ». Cette « honte qui a mis à mal l'économie nationale et détérioré les rapports du Maroc avec les pays étrangers. Par cette procédure, on a voulu fonder une bourgeoisie nationale... C'est aussi M. Osman qui applique les textes de 1963 relatifs à la récupération des terres agricoles en inversant le principe... Avec M. Osman, même les terrains dont la vocation n'est pas agricole avaient été soumis à la loi en question. On les a « récupérés » gratuitement des mains des étrangers pour les céder à des privilégiés nationaux... On a donné naissance à une nouvelle classe de propriétaires fonciers qui par la suite, s'est livrée à la spéculation outrancière ». Maître Ziane, dans un interview accordé à *Maroc Hebdo*, 97, 1-7 octobre 1993.

(31) « Il faudra assumer le coût social de dix années d'ajustement structurel, il faudra introduire une fiscalité digne de ce nom, gérer le référendum au Sahara occidental et, si nécessaire, réprimer les islamistes dans les usines et dans les universités », s'avoue l'un des dirigeants du parti de l'*Istiqlal*. Voir *Libération*, 29/11/94 : 17.

(32) Version marocaine du fameux « bonnet blanc et blanc bonnet ».

Marocains à un moment où les institutions ont besoin de crédibilité dans un pays qui a été marqué par des élections faussées de 1963 aux dernières législatives partielles ».

L'USFP qui, contrairement à l'Istiqlal, dispose d'un réservoir de jeunes cadres brillants frustrés par le refus de gouverner, attend désespérément l'hypothétique retour de son Premier secrétaire Abderrahmane Youssoufi. Le parti fait l'économie depuis quelques années d'un congrès qui devient de plus en plus nécessaire compte tenu des échéances politiques à venir. Le débat interne et public préalable à toute participation à un gouvernement de coalition nationale semble constamment différé tant il risque par son acuité de poser des problèmes de fond que seul un congrès peut résoudre.

La démission d'Abderrahmane Youssoufi (33) continue à susciter des controverses malgré les explications officielles des instances du parti. Est-elle le résultat d'une mise en minorité du Premier secrétaire pour des options politiques ou le produit de l'échec d'une réinsertion d'un ancien exilé ou bien encore une réaction à une « machination électorale » ? C'est ce dernier argument, à impact plus mobilisateur, qui est évoqué avec force par M. El Yazghi (34) devant les militants, pour souligner l'incompatibilité du pluralisme démocratique avec le « maintien d'un département hégémonique et hypertrophié (allusion au ministère de l'Intérieur), responsable de toutes les falsifications des précédents scrutins électoraux » (35).

Sur fond de rivalité entre M. Amaoui, appuyé par ceux qu'on dénomme communément les ultras de Casablanca, et M. El Yazghi, qui représente les modérés du sérail de Rabat, une agitation profonde, exacerbée par la perspective de la fin de trente années d'opposition, s'est emparée du sommet à la base d'un parti sans Premier secrétaire opérationnel (36).



En conclusion, la vie politique marocaine en cette année 1994 paraît encore vérifier les analyses de la sociologie. Nombreux sont les indices qui donnent à penser que la situation politique et sociale est assimilée à un jeu où s'affrontent des individus avec des « stratégies », c'est-à-dire des manières de jouer, des

---

(33) Le retour d'A. Youssoufi d'un long exil devait épargner au parti une « guerre de succession » et l'occuper à un projet de conquête du pouvoir. Ces objectifs allaient buter sur deux écueils : les résultats des élections du 17 septembre 1993 qui donnaient au Premier secrétaire l'impression d'avoir été floué par l'administration, et les conséquences de l'impasse qu'avait fait le parti sur un débat de fond à la suite du décès d'un leader historique (A. Bouabid).

(34) Discours du Premier secrétaire-adjoint devant un rassemblement de militants de l'USFP, le 13 novembre 1994.

(35) Le débat s'est cristallisé autour de Driss Basri, ministre de l'Intérieur et de l'Information. « C'est un homme expérimenté dont vous aurez besoin », a d'emblée tranché le roi, avant de rendre hommage « à un ministre qui travaille beaucoup, que l'on peut interroger en pleine nuit sur un dossier ou le CV d'une personnalité ». Voir *Libération*, 29/11/94 : 17.

(36) L'absence de M. Amaoui à la première réunion à Rabat, sur le programme des partis de la coalition (PI, USFP, OADP), est expliquée par ses sympathisants non comme une opposition à l'alternance mais plutôt comme l'expression d'une irritation à l'égard de la montée en puissance de M. El Yazghi.

ensembles de règles qui prescrivent à chaque participant comment se comporter, quels choix opérer dans toutes les situations possibles. Comme toute situation a à être définie, chacun cherche à imposer une définition au terme de laquelle il maximise ses avantages. Cette représentation suppose un minimum d'accord sur les rôles, tant qu'elle se déroule. Cet accord est le résultat d'un « consensus de fait », c'est-à-dire une acceptation mutuelle tacite où chacun trouve son compte ou croit le trouver. Comme dans l'interactionnisme symbolique, l'analyse de l'action ne se fait pas selon la dimension moyen-fin, mais selon celle du gain-risques à prendre (37).

### L'évolution des grands indicateurs

Un des grands repères de l'année a été le recensement de septembre 94, qui confirme le net ralentissement de la croissance démographique du Maroc (à peine plus de 2 %).

De son côté, l'économie a connu en 1994 (38) un taux de croissance particulièrement élevé à la faveur des conditions climatiques exceptionnelles dont a bénéficié le secteur agricole. Cette évolution s'est traduite par un effet positif sur le niveau des revenus et de la consommation. L'inflation reste maîtrisée et les déficits des finances publiques et du compte extérieur sont relativement contenus grâce, en partie, au maintien d'une politique monétaire et financière dictée par la prudence dans les efforts de sauvegarde des équilibres fondamentaux, et à une évolution satisfaisante de l'épargne (39).

#### 1. La population

Les opérations de recensement de la population et de l'habitat ont commencé le 2 septembre 1994 et se sont poursuivies jusqu'au 20 septembre. C'est le troisième recensement depuis l'indépendance. Selon le dernier, en 1982, le nombre de Marocains s'élevait à 20,5 millions de personnes. D'après les premiers résultats du recensement de septembre 1994, la population du Maroc s'élève à cette date à un peu plus de 26 millions de personnes (40). Par rapport à 1982, elle a ainsi augmenté de 5,7 millions d'habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,06 %, au lieu de 2,6 % pour la période inter-censitaire 1971-1982 et 3,5 % au cours des années soixante.

(37) Cf. HERPIN, N. *Les sociologues américains et le siècle*. Paris : PUF, 1973.

(38) Dans son *Rapport annuel 1994*, Bank Al Maghrib fait le bilan de l'économie nationale. Les données chiffrées de cette partie proviennent toutes de ce rapport.

(39) Cette évolution de l'épargne s'est accompagnée d'une stagnation de l'investissement. Néanmoins, ce dernier a connu une croissance soutenue, les neuf derniers mois de l'année, totalisant 7 371 millions de dirhams, soit une hausse de 21 % sur les chiffres correspondants de 1993. L'essentiel est dû au dynamisme de l'investissement privé (+ 40 %), alors que l'investissement public marquait un net recul (- 66 %). La Société marseillaise de crédit note que la meilleure performance a été enregistrée par les investissements étrangers qui ont atteint DH 1 830 millions, soit une augmentation de 99 %. Arrivent en tête les industries agro-alimentaires avec 28 % du total des investissements, suivies des industries chimiques et parachimiques (27 %), du textile et du cuir (23 %).

(40) Des projections du Centre d'études et de recherches démographiques estiment que le Maroc aura plus de 31 millions d'habitants en l'an 2000 et 36 millions en 2007.

Ce ralentissement confirme la tendance à la baisse qui ressortait des enquêtes réalisées durant la dernière décennie. Il s'explique par la diminution de la fécondité, liée au phénomène d'urbanisation et aux contraintes économiques et sociales qui l'accompagnent. Cette évolution a été confortée par les actions de planification familiale menées depuis plusieurs années.

Cette orientation tendra probablement à s'accuser avec la croissance accélérée de l'extension urbaine liée à l'intensification de l'exode rural et l'élargissement des périmètres urbains. Le taux d'accroissement de la population citadine s'élève à 3,64 % au lieu de 0,67 % en milieu rural. Cette évolution s'accompagne d'un développement rapide des petites villes (41). La part de la population urbaine qui était encore de 35 % en 1971 et de 42,7 % en 1982, s'est élevée à 51,4 % en 1994.

L'exode rural produit également des effets accélérateurs sur la population active. C'est ainsi que, selon les données disponibles concernant l'année 1993 et ne portant que sur le milieu urbain, la population active s'est élevée à 4,3 millions de personnes, marquant un accroissement de 4,7 % au lieu de 1,2 % en 1992. Le nombre de chômeurs déclarés s'est lui-même aggravé de 4,8 %. A noter que plus de 41 % des chômeurs sont âgés de 15 à 24 ans.

## ***2. Une économie assainie, mais encore fragile***

a) Les *retombées bénéfiques*, pour le monde rural, d'une récolte céréalière de 94,5 millions de quintaux, dépassant de plus de 68 % la moyenne des dix dernières années, ont atténué les effets économiques et sociaux de la sécheresse des deux précédentes années. Dans les autres secteurs, la situation s'est globalement améliorée tant dans les services que pour les activités industrielles, qui ont bénéficié d'un accroissement de la demande aussi bien interne qu'externe. En ce qui concerne les échanges extérieurs, l'essor de la demande mondiale a favorisé le redressement des exportations des phosphates et de leurs dérivés. L'amélioration de la production agricole s'est traduite par un net renforcement du surplus des biens alimentaires malgré le renchérissement notable des prix à l'importation de certaines denrées de base.

Cependant, tout retour de la sécheresse compromettrait gravement l'avenir de ce secteur, ce qui pèserait sur l'ensemble de l'activité et aurait de lourds effets négatifs sur la croissance.

### *b) Production et demande*

La récession observée au cours des deux dernières années a fait place en 1994 à une croissance en termes réels chiffrée, sur la base de données provisoires, à 11,5 % (42). A l'exception du secteur du bâtiment et des travaux publics où la tendance à la baisse s'est accentuée, toutes les branches d'activité ont participé à cette expansion. Le secteur primaire a enregistré une hausse de 63 % contribuant ainsi pour les trois quarts environ à l'accroissement total du

(41) Le nombre des villes comptant plus de 100 000 habitants est passé de 31 en 1982 à 110 en 1994.

(42) Selon les estimations de Bank Al-Maghrib, exercice 1994.

PIB. La production dans les secteurs secondaire et tertiaire s'est améliorée respectivement de 4,3% et 2,6% tandis que les services non marchands des administrations publiques ont été évalués en hausse de 4,3% (43).

Le produit intérieur brut, évalué en prix courants à 286 milliards de dirhams, a marqué une expansion de 14,5% au lieu de 2,5% en 1993. Le revenu national brut disponible, qui comprend en outre les revenus nets reçus de l'extérieur pour un montant de 9,3 milliards, a atteint 295,3 milliards et s'est accru de 14,1%.

La dépense nationale brute s'est chiffrée à 300,1 milliards de dirhams, enregistrant un accroissement de 14,2% au lieu de 1,6% en 1993.

La consommation estimée à 240,7 milliards, a augmenté de 16% au lieu de 2,8% en 1993 et 1,3% en 1992 et sa part dans le PIB est passée en un an, de 83,1% à 84,2%. Cette évolution résulte principalement de l'accroissement de 18% de la consommation des ménages, après une quasi-stagnation au cours des deux dernières années. Liée à celle de la production agricole, cette expansion tient en partie à l'importance prise cette année par l'autoconsommation et surtout, par les réserves constituées en milieu rural. Pour sa part, la consommation au titre des services rendus par les administrations publiques s'est développée au rythme de 8,7% au lieu de 10,3% précédemment.

Après avoir fléchi de 2,4% en 1993, les dépenses d'investissement, chiffrées cette année à 59,4 milliards, se sont accrues de 7,7%. Leur progression a résulté de la reconstitution des stocks à hauteur d'un montant de 2,3 milliards, qui a concerné essentiellement les produits énergétiques et industriels. Quant à la formation brute de capital fixe, elle s'est élevée à 57,1 milliards et a enregistré une augmentation limitée à 2,6% en raison de la réduction des dépenses publiques et de la faible progression de l'investissement privé. Rapporté au PIB à prix courants, le niveau de la formation brute de capital fixe fait apparaître un taux d'investissement de 20%, au lieu d'une moyenne de 22,7% au cours des cinq dernières années.

### *c) Échanges extérieurs*

En dépit d'un certain dynamisme du secteur industriel, l'ouverture sur l'extérieur de l'économie marocaine a révélé l'insuffisance de sa compétitivité internationale. Le tissu industriel demeure non seulement confronté à l'étroitesse du marché intérieur, mais reste également handicapé par un certain nombre de faiblesses, notamment au niveau des méthodes de gestion, du mode de financement et de la disponibilité de moyens humains et technologiques adéquats. Sans amélioration notable et rapide dans ces domaines, la mise en application de nouvelles dispositions multilatérales en matière de commerce international se traduira par la perte des avantages dont jouissent les exportations marocaines sur les marchés traditionnels.

Le regain de la croissance mondiale en 1994 et le redressement des échanges commerciaux extérieurs dont il s'est accompagné ont eu un effet positif sur le montant des exportations qui se sont accrues de 7,7%. Mais les

---

(43) Voir annexes statistiques.

importations, avec un taux de 6,6%, n'ont pas moins continué à peser sur l'évolution du solde de la balance commerciale. Le déficit des échanges est ainsi passé de 27,5 milliards à 29 milliards de dirhams, équivalent à 10,1% du PIB (44).

La balance commerciale, qui accuse déjà un déficit structurel important, pourrait connaître une dégradation si le rythme d'accroissement des exportations n'enregistrait pas un net redressement au regard de celui des importations. Le niveau des réserves de change s'en trouverait affecté au moment où les charges de la dette continuent de grever les règlements extérieurs et où les rentrées procurées par le secteur touristique et les transferts de l'émigration connaissent un tassement certain.

Le déficit du compte courant de la balance des paiements, en se chiffrant à 6,2 milliards de dirhams, est resté autour de 2,2% du PIB, en dépit de la baisse des recettes nettes au titre du tourisme et des rapatriements de fonds des ressortissants marocains résidant à l'étranger. Le financement de ce déficit, conjugué aux besoins d'amortissement de la dette extérieure, s'est traduit par le recours aux emprunts extérieurs, le secteur public ayant reçu à lui seul 14,7 milliards de dirhams. Les flux de capitaux en faveur du secteur privé sous forme de prêts et d'investissement se sont élevés à 12,8 milliards.

La structure géographique du commerce extérieur a peu changé malgré les efforts tendant à diversifier les débouchés. En effet, les échanges demeurent concentrés sur l'Union européenne vis-à-vis de laquelle ils accusent un important déficit structurel. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'accès des exportations marocaines au marché communautaire devient de plus en plus difficile, compte tenu de l'érosion des préférences prévues par l'accord de 1976, des mécanismes de protection érigés par l'Union et de l'exacerbation de la concurrence.

#### *d) Finances publiques*

Dans le domaine des finances publiques, si les tensions apparues en 1994 ne se sont pas traduites par une création monétaire excessive, elles témoignent cependant d'une stagnation des recettes fiscales, conséquence de quelques allègements fiscaux, mais surtout d'une assez grande évasion devant l'impôt (45).

(44) Voir annexes statistiques.

(45) « Les opérateurs économiques n'ont jamais voulu se plier aux règles d'une gestion rationnelle et transparente. En lieu et place, sont érigées comme règles de conduite, l'esquive et la roublardise pour échapper au maximum de devoirs et accumuler le plus de faveurs aussi nocives que mal acquises. Il s'agit, entre autres, d'une grande frange du patronat marocain qui opère comme en terrain conquis, détourne le contrôle public, rogne sur les charges sociales et fait de la fraude fiscale un paramètre de gestion. Ces « hors-la-loi » ne se rencontrent pas uniquement dans le « secteur informel ». Ce sont des patrons de la « haute », affectant tous les attributs apparents de modernité, depuis le standing des bâtiments et la qualité des machines, jusqu'à l'utilisation de l'informatique en passant par le paraître du patron lui-même, tenue soignée et langage châtié. Quand il se voient reprocher leur attitude négative à l'égard des lois sociales et des obligations vis-à-vis de l'État, ils invoquent le standing déloyal et rendent l'Administration responsable de tous les maux. Si le patronat avait joué la vérité du coût de production, en intégrant les facteurs prévus par la loi à leur juste valeur légale, l'appareil productif aurait acquis cette immunité qui lui fait cruellement défaut dans la perspective actuelle ». Voir *Maroc Hebdo*, 112, 14-20/1/94 : 7.

La hausse des prix à la consommation est restée modérée, avec un rythme moyen de 5,1%, comparable à celui de 1993. L'augmentation des prix de gros est revenue de 4,5% à 2,3% et celle des prix à la production industrielle, de 5,1% à 3,6%.

Malgré cette relative décélération de l'inflation, le Trésor a été amené à réviser le niveau des dépenses en cours d'année afin de limiter l'ampleur du déficit budgétaire, qui s'est établi à 8,9 milliards de dirhams en 1994 et a représenté l'équivalent de 3,1% du PIB. L'accroissement de la masse monétaire a atteint 10,5% en moyenne annuelle, rythme inférieur à celui du PIB, chiffré cette année à 14,5%.

La politique budgétaire arrêtée pour 1994 s'est à nouveau fixé pour principal objectif de favoriser la reprise économique et de stimuler l'emploi.

Le déficit du Trésor lié à l'exécution de la loi de finances s'est alourdi de près de moitié, passant de 6 à 8,9 milliards de dirhams. Il a représenté ainsi 3,1% du PIB, au lieu de 2,4 en 1993 et 2,2% en 1992. Cette évolution a résulté de la progression ralentie des recettes ordinaires, chiffrée à 2,4%, au lieu de 7,3% en 1993 et 14,6% en 1992, et d'une augmentation des dépenses courantes de 9,2%. Par ailleurs, les charges du budget d'équipement ont été maintenues à un niveau proche de l'exercice précédent, soit 19 milliards de dirhams. L'excédent ordinaire, réduit de plus d'un quart et chiffré à 10,2 milliards, n'a plus couvert qu'un peu plus de la moitié des charges d'investissement étatiques, au lieu de 69% en 1993. Le Trésor a dû recourir plus largement aux ressources d'emprunt pour assurer la couverture aussi bien du déficit budgétaire que des charges en capital de la dette publique. Celles-ci n'ont cependant guère excédé leur niveau de 1993, fortement alourdies du fait de la sortie du cycle de rééchelonnement. En définitive, les dépenses supportées par le Trésor, arrêtées à 93 milliards, ont laissé un besoin de financement important, chiffré à 23 milliards de dirhams.

Face à un surcroît de dépenses<sup>(46)</sup>, les ressources globales ont été estimées en hausse de près de 16%, au lieu de 7,4% en 1993, totalisant 105,4 milliards de dirhams. Cette augmentation résultait de la réévaluation en hausse aussi bien des recettes fiscales que des prélèvements sur les produits pétroliers, ainsi que de l'amélioration des rentrées attendues des opérations de privatisation.

L'excédent des charges sur les ressources totales de la loi de finances s'est toutefois élevé, d'une année à l'autre, de 3,8 milliards à 5,3 milliards de dirhams, alors qu'il avait été contenu autour de 1,5 milliard au cours des deux exercices antérieurs.

Pour les experts de Bank Al-Maghrib, l'aggravation du déficit du Trésor en 1994 apparaît liée au maintien des dépenses à un niveau relativement élevé face à une faible croissance des recettes. Les allègements d'impôts des deux

---

(46) Selon Bank Al-Maghrib, les dépenses d'équipement dont l'enveloppe a été accrue de 26,8% et le budget de fonctionnement a augmenté de 12,6% et absorbé près de 40% des crédits additionnels. En outre, les prévisions de charges de la dette, qui recouvrent l'ensemble des paiements d'intérêts ainsi que les remboursements en capital des emprunts à moyen et long terme, s'inscrivent en hausse de plus de 17%.

dernières années n'ont pas été compensés en effet de manière significative par un élargissement de l'assiette fiscale. Le montant de l'épargne publique, bien qu'encore substantiel, ainsi que le besoin de financement du Trésor s'en sont ressentis. Cette évolution est d'autant plus préoccupante que le recours croissant aux ressources d'emprunt internes tend à peser fortement sur les charges du Trésor. De plus, leur mobilisation sur le marché financier, pouvant devenir ardue, risque de conduire à une extension du financement monétaire générateur de tensions inflationnistes. Dans ces conditions, des mesures devraient être prises notamment pour améliorer le rendement de la fiscalité. Elles porteraient, en particulier, sur la lutte contre l'évasion et la fraude face à l'impôt ainsi que sur la simplification du système fiscal dans le prolongement de la réforme menée dans ce domaine au cours des dernières années.



Les sacrifices consentis durant la période d'ajustement structurel en vue de la maîtrise de la contrainte extérieure<sup>(47)</sup> doivent dès lors être renforcés d'autant plus que les risques de déséquilibre dans ce domaine sont parmi les points qui retiennent l'attention. En conséquence, la rigueur observée ces dernières années en matière de politique financière, notamment budgétaire, doit être plus que jamais maintenue.

Les réformes du cadre institutionnel qui sous-tendent l'efficacité de la politique économique doivent être poursuivies dans le domaine financier et être étendues à l'environnement administratif et juridique auquel est confrontée l'entreprise<sup>(48)</sup>.

La compétitivité appelle des efforts soutenus pour améliorer les positions sur les marchés en développant aussi bien les investissements des entreprises que leurs capacités à générer des activités innovantes, à incorporer davantage le progrès technique et mieux gérer leur composante sociale, le développement n'étant pas concevable hors d'une participation et d'une adhésion active et responsable de toute la collectivité<sup>(49)</sup>. Si l'intervention de l'État reste néces-

---

(47) Selon le ministre des Finances, la situation de la dette s'est nettement améliorée étant donné que l'encours de la dette extérieure par rapport au PIB n'a pas dépassé 78 % en 1993 alors qu'il était de 123 % en 1984. De même, le service de la dette extérieure par rapport aux exportations de biens et services n'a pas dépassé 35 % en 1993 contre 57 % en 1984.

(48) Réflexes nécessaires à un agent économique animé non par le souci de clientélisme et de rente, mais par l'esprit d'entreprise et de l'initiative privée, en dehors de toute influence du carcan administratif, fâcheux contrepoids aux tentatives désespérées d'attirer davantage d'investissements étrangers, notamment d'origine européenne. En effet, un élément a été souvent cité, aussi bien par les milieux financiers étrangers que par des responsables administratifs et politiques marocains : celui de la fameuse commission exigée de tout investisseur potentiel, comme condition de déblocage des circuits bureaucratiques. La corruption n'est pas uniquement un frein à l'investissement étranger, mais à l'investissement tout court.

(49) La marocanisation comme la privatisation ont confirmé quelques caractéristiques des détenteurs locaux de capitaux : une très forte dépendance vis-à-vis de l'État et une très faible disposition à servir de vecteur pour le progrès social. Les mesures annoncées par le Premier ministre dans sa déclaration de politique gouvernementale et entérinées par la loi de finances, confirment le maintien d'un État qui continue d'être providentiel pour une catégorie sociale. Selon la philosophie royale, formulée lors du discours du 8 avril 1988, les privatisations devaient répondre à deux objectifs : ne pas reconstituer de nouvelles féodalités ou de nouveaux monopoles, redynamiser l'activité sociale et sauvegarder l'emploi tout en respectant la politique de décentralisation et de régionalisation.

saire pour assurer un environnement favorable et organiser la cohérence de la politique économique et sociale autour de l'objectif de modernisation de l'économie, l'administration d'un puissant électrochoc destiné à réveiller et éveiller l'esprit d'entreprise et secouer les habitudes mentales bien enracinées, est plus que jamais requise (50).

## La vie culturelle

### *L'enseignement en panne de réforme*

Enjeu politique et objet de « discours démagogiques » sur son coût élevé et son faible rendement, le système d'enseignement marocain est encore une fois l'objet d'un débat national sur « l'impérative » nécessité d'une nouvelle réforme. Le Parlement a tenu, le 15 juin 1994, une séance spéciale pour prendre connaissance de la lettre royale relative aux problèmes de l'enseignement au Maroc. Le souverain a appelé à la constitution d'un pacte national qui, dans un cadre consensuel, réunira toutes les forces vives de la nation autour de cette question cruciale pour relever les défis des temps à venir. Pour les uns, il doit être « reconstruit, sa finalité redéfinie, ses méthodes repensées, sa gestion revue et sérieusement corrigée ». Pour les autres, l'école marocaine connaît une « nette amélioration », puisque les « sans niveau scolaire » ne représentent plus que 33 % des jeunes, contre plus de 70 % pour leurs pères et 91 % pour leurs mères.

Cependant, 80 % des jeunes ruraux et un quart des jeunes citadines n'ont jamais fréquenté une école, révèle une enquête nationale réalisée en 1993 et rendue publique en 1994 par le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir.

Cette enquête a porté sur « un échantillon représentatif » de six mille personnes âgées de quinze à trente-quatre ans, auxquelles 250 questions ont été posées. L'éloignement de l'école et la pauvreté de leurs parents expliquent, pour 45 % des jeunes ruraux interrogés, leur non-scolarisation.

En ce qui concerne la langue arabe, 24 % des jeunes interrogés – 9 % seulement à la campagne – affirment lire et écrire parfaitement l'arabe, et 25 % « bien la maîtriser » ; 77 % des jeunes ruraux ont indiqué « tout ignorer » du français contre 28 % des jeunes citadins.

En quelle proportion les scolarisés d'il y a douze ans ont-ils envoyé des candidats (51) au baccalauréat de 1994 ? Et combien parmi les lauréats

(50) « Ce changement se fait trop lentement (dans) l'administration et les gouvernements marocains, et je crains que même ceux qui viennent ne puissent pas avoir toujours l'audace de renverser quelquefois une maison et reconstruire dessus. Mais, si nous ne changeons pas, le Maroc risque d'être victime de sa routine administrative. Nous avons peur de changer les textes, alors que les mentalités changent. Il faut faire des textes pour les managers, et non pour les gestionnaires au jour le jour ». Interview accordée par le roi au *Financial Times*. Cf. *Map Document*, octobre 1994.

(51) « Près de 300 000 candidats se présenteront à l'examen cette année. Certains réussiront, beaucoup d'autres échoueront, car le Bac reste très sélectif. La dégradation du niveau de l'élève marocain n'est plus un secret pour personne. Les causes en sont multiples. Entamée en 1980, l'arabisation des sciences du premier et second degrés de l'enseignement n'a pas eu les moyens de ses ambitions ». L'enseignement de la philosophie est réduit à sa plus simple expression depuis que des pans entiers se sont envolés sous prétexte que la recherche de l'identité passe par une étude exclusive de tout ce qui est arabe et musulman ». « Philosophie et culture étant liées, nous assistons, désabusés, à la formation d'une jeunesse dont la culture est suspecte tant elle est superficielle », *Maroc Hebdo* (133), 10-16/6/94 : 18-20 ; (158-159), 23/12/94 : 31.

termineront leur cycle de formation universitaire? Très peu, 15% en Lettres, 12% en Droit et à peine 6% en Sciences.

Le CNJA parle « d'espérance de vie scolaire qui serait de cinq ans pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, c'est-à-dire par rapport à une durée optimale de 16 à 19 ans, de la première année du primaire à la licence ou à un diplôme de spécialisation équivalent ou supérieur » : formule élégante pour évoquer le gros problème de la déperdition scolaire.

Les filières de formation professionnelle proposées à tous ceux qui quittent la scolarité, permettent-elles une réorientation efficace et une possibilité réelle d'intégration dans la vie active?

Le chiffre qui revient dans tous les commentaires, c'est celui de la part du budget consacré à l'enseignement : 26 à 27% (52), soit près de 7% du PIB. Rapporté à la population scolarisée, ce poids financier de l'enseignement paraît problématique. Car, avec le quart du budget de l'État la scolarisation ne touche que la moitié des enfants d'âge scolaire (entre 7 et 11 ans) : 57%. Pour le premier cycle de l'enseignement secondaire, ce taux n'excède pas le seuil de 20%. Ces chiffres reviennent dans tous les réquisitoires contre un système qui mobilise une bonne partie de l'effort de la nation, sans répondre à ses attentes. Il est vrai qu'en trente ans les effectifs scolaires ont été multipliés par trois, celui des enseignants par quatre et que se sont réduits les écarts avec les pays comparables d'Afrique et d'Orient.

Cependant, le coût annuel de formation d'un étudiant en lettres est de 13 800 dirhams pour un taux de réussite de 15% ; il est de 32 500 dh pour un étudiant en sciences et pour seulement 6% de diplômés ; et de 13 000 dh en droit pour un taux de 12%. Les filières qui offrent le moins de possibilité d'embauche continuent à drainer l'essentiel des effectifs des bacheliers. Les Facultés de Sciences, de Droit et de Lettres rassemblent respectivement : 35, 24 et 37% du total des inscrits dans les 13 universités marocaines. Cet afflux « suicidaire » vers des issues où se vérifie cette fameuse inadéquation entre enseignement, formation et structure du marché de l'emploi a probablement des raisons que la raison a tout lieu d'ignorer.

Dans son rapport consacré aux défis à relever en matière d'enseignement, le CNJA incrimine le déficit d'information à l'adresse des futurs bacheliers, pour les guider dans leur choix, sans toutefois indiquer les filières qui offrent de réelles possibilités d'intégration professionnelle. Habib El Malki, secrétaire général du CNJA, a noté que la jeunesse était persuadée d'une « inadéquation » du système actuel de formation universitaire, qui ne répond pas, selon elle, aux besoins du marché du travail. L'enquête conclut aussi, a-t-il déploré, au « manque d'intérêt » des jeunes à l'égard de la « vie associative culturelle, syndicale et politique ».

(52) Dans la grande commission nationale, réunie depuis le 19 septembre 1994, l'axe central des débats semble être le poids financier de l'enseignement, évalué à 27% du budget de l'État. Voir « Le casse-tête de l'enseignement, personne ne veut se mouiller », *Maroc Hebdo* (146), 30/9/94 : 18-20.

L'enseignement privé(53), par contre, connaît une prospérité qui se confirme dans tous ses cycles. Signe des temps, un projet culturel d'envergure prend place sur les contreforts du Moyen Atlas, près de Fès et de Meknès, à 1 650 mètres d'altitude.

Cette université, communément dénommée « américaine », officiellement université « *Al-Akhawein* » d'Ifrane, est le premier établissement marocain d'enseignement supérieur anglophone s'inspirant largement de la pédagogie et des méthodes d'organisation américaines. Cette université s'apprête à accueillir un contingent initial de près de 300 étudiants marocains et étrangers. C'est un établissement d'enseignement supérieur ultra-moderne : 700 points audio-vidéos, 200 points d'accès au système informatique, une bibliothèque de 200 000 volumes sur près de 5 000 m<sup>2</sup> sans compter un système de vidéo-conférences, qui permettra de suivre des exposés donnés à partir des États-Unis ou de l'Europe. L'université devrait fonctionner grâce à des dons et subventions d'origine privée ou publique, les frais de scolarité ne représentant qu'un quart des dépenses courantes. Plus de la moitié des 288 étudiants, dont 50 % de jeunes filles, proviennent des lycées de la mission culturelle française.

L'université d'Ifrane, déclare le souverain, « contrairement à ce qu'on peut penser, n'est pas une université américaine. C'est une université qui s'inspire des méthodes pédagogiques américaines. Mais elle se distingue par le fait qu'elle sera ouverte à toutes les religions révélées, et qu'elle imposera à chaque étudiant de se spécialiser dans une matière de l'islam. Je suis persuadé qu'au bout de trois ou quatre années, on regardera l'islam d'une autre façon, car tous les étudiants qui viendront ici et qui retourneront chez eux donneront, dans leurs conférences, dans leurs cours, dans leurs entretiens, la véritable image de l'islam. Nous estimons qu'en faisant cela, nous participons à lever le voile de l'ignorance pour créer une communication et d'abord un dialogue ».

### ***La reconnaissance du berbère à la télévision***

Publique ou privée, la télévision marocaine(54), à travers les journaux d'information, souffre d'un décalage par rapport aux attentes et aux potentialités de la société civile. L'information plane, alors que la modeste réalité s'enferme dans son carcan terrestre. Les deux chaînes privilégient « l'international » inoffensif. La presse partisane s'accommode parfaitement de cette situation, si ce n'est à l'occasion des campagnes électorales où elle se manifeste pour réclamer un équitable usage du droit à la petite lucarne.

(53) *Maroc Hebdo* (136) 1-7/7/94 : 19-21 et (145), 23-29/9/94 : 16-17.

(54) Les émissions de la télévision couvrent actuellement la plupart des régions et diffusent au-delà du territoire national. Les postes de télévision ont vu leur nombre augmenter pour atteindre le pourcentage d'un poste pour six personnes, sans oublier l'engouement pour les antennes paraboliques (plus de 20 000). Mais à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, l'opposition de gauche a déposé au Parlement un projet de loi pour brouiller la réception par satellite afin de protéger l'identité nationale des Marocains. Doit-on comprendre ce geste comme une ouverture sur une clientèle islamisante ? Est-ce un gage donné à une aile de l'Istiqlal de plus en plus séduite par le discours de Abdeslam Yassine ? L'OMDH a réagi vigoureusement contre cette frilosité ; voir « Censure : la tentation ». *Maroc Hebdo* (128) 6-12/5/94 : 12.

La chaîne privée 2M devait « installer un ton, un style nouveau et différent », selon son directeur général, M. Taoufik Bennani-Smirès, qui précise : « tout en sachant qu'on ne se positionne pas par rapport au journal de la RTM qui, lui, remplit une fonction très précise, qui est celle du journal de la chaîne du service public » (55).

Que ce soit à travers des espaces de dialogue, de culture et d'éducation (*Carte blanche, Hommage, Bilwadih*) ou des opérations ponctuelles du type *le Sida en clair* ou *Une journée au féminin*, ou à travers l'information, avec des émissions comme *A bout portant* « Spécial Omar Raddad », « la prostitution », *Maroc sans frontières*, *Waqâi, Wajh wa Hadath* (un visage et un événement), « Omar Azziman » (ministre délégué aux Droits de l'homme), « Alami Machichi » (ministre de la Justice), « Mohamed El Yazghi » (Premier secrétaire-adjoint de l'USFP), *L'homme en question* « Rachid Mimouni », le « spécial émigration », la couverture du GATT avec un spécial TV5, le cinquantenaire de la mort de Saint-Exupéry à Ouarzazate, ou la Conférence économique sur le Moyen Orient, la chaîne cryptée a le mérite d'offrir à ses téléspectateurs des émissions qui cadrent avec leurs attentes et leurs problèmes (56).

La télévision peut aussi être novatrice quand elle s'appuie, avec une remarquable célérité, sur les directives royales. Ainsi, la télévision nationale a diffusé le 24 août, pour la première fois, des bulletins d'informations en berbère (57). Trois présentateurs se sont relayés pour lire les nouvelles en tamazight (Moyen Atlas), en tachelhit (Haut Atlas, Sous) et en tarifit (Nord).

La prise en compte du fait berbère va dans le sens de la valorisation d'un univers culturel qui demeure bien vivant au Maroc. Dans un discours prononcé le 20 août, le monarque a estimé « impératif » de prévoir, « au niveau du primaire, un enseignement des différents dialectes marocains ». Le souverain, qui a distingué trois parlers berbères différents – le rifain, le tamazight et le tachelhit – a estimé que l'histoire du Maroc devait s'articuler sur « des génies multiples et des authenticités et coutumes diverses aussi riches les unes que les autres ».

Par contre, la prise en compte de l'humour comme fait culturel marocain attend encore que sa légitimité soit reconnue dans l'espace national. Le pestiféré de la petite lucarne nationale, Ahmed Sanoussi alias Bziz, dans *Visa, mon humour*, n'a pu faire triompher l'humour maghrébin et arabe qu'à l'étranger pour une première canadienne organisée, le 5 juin 1994 à Montréal sous l'égide du Centre d'études arabes pour le développement. Après Paris (au théâtre de la Mutualité et à l'Institut du monde arabe), Bruxelles (au théâtre Royal Flamand), Amsterdam (7<sup>e</sup> Festival de la culture arabe), *Visa, mon humour* a triomphé sous le ciel canadien.

(55) 2M, chaîne de télévision privée et commerciale, la première de son genre en Afrique et dans le monde arabe, a vu le jour le 3 mars 1989.

(56) « Une grille accrocheuse », *Maroc Hebdo* (146), 30/9/94 : 22.

(57) « Bientôt des informations télévisées en berbère ». C'est ce qu'a annoncé, au Parlement, Abdellatif Filali, le nouveau Premier ministre. Actuellement, la télévision d'État diffuse des bulletins d'informations en arabe, en espagnol et en français.

L'excommunication prononcée contre l'humoriste marocain, ne l'empêche pas d'être le meilleur ambassadeur de l'art satirique arabe à travers le monde. S'il subit, chez lui, des tracasseries, il est partout ailleurs honoré et applaudi comme un « satiriste de génie » (*La Presse*, Canada), « le comique le plus hilarant du Maghreb, l'incarnation d'une période florissante pour le rire marocain » (*Libération*, Paris), « le scrutateur avisé de la vie politique et économique de son pays » (*de Vokksrant*, Amsterdam) « l'artiste le plus censuré du Maroc, mais ses bons mots font encore plus vite le tour du pays » (*Le Monde*, Paris) (58).

### **La création culturelle**

Cette année, l'humour caustique était aussi très présent dans le cinéma marocain. C'est encore à Montréal que les Québécois ont découvert le film de Mohamed Abderrahmane Tazi *A la recherche du mari de ma femme* présenté au festival des *Vues d'Afrique* qui s'est tenu entre le 29 avril et le 7 mai 1994. Ce long métrage brasse en une heure et demie, un tableau satirique mais juste des mariages polygames au Maroc. Cette fiction reste d'une actualité brûlante par les images fortes qu'elle montre de la situation de la femme marocaine : la première femme stérile, la seconde « pondeuse » et « couveuse », et la troisième jeune et « objet sexuel ». Mais il n'a pas oublié la jeune femme moderne « libérée » s'épanouissant dans sa profession : la fille du Haj (le héros du film), médecin, mariée et heureuse. Bachir Skirej, héros de ce film, a reçu le prix du meilleur ambassadeur (meilleur comédien).

« Une recherche de soi, des paysages qui ont bercé l'enfance, des paroles qui ont marqué une spiritualité et une mentalité différentes, est la ligne de conduite de la plupart des films marocains » (59) présentés. Ainsi, dans *Idoles dans l'ombre* de Dalila Ennadre, une Marocaine naturalisée française retourne au Maroc pour voir et comprendre les Gnaouas avec qui elle trouve des réponses à plusieurs questions. « Le Maghrébin grandit et évolue dans un monde où tout s'internationalise, et il ne veut ni perdre les valeurs que lui ont léguées ses ancêtres ni demeurer en arrière dans la course folle des changements. Dans ce courant de métamorphoses, le Marocain se cherche et il est clair que ni l'Amérique ni l'Europe ne répondent à sa quête d'identité » (*idem*).

Le rire, on le retrouve encore sous la plume de Driss Chraïbi (60). « Le moment n'est-il pas venu, dit-il, de dérouter, de faire dérailler vers d'autres voies cette littérature maghrébine dont je suis l'ancêtre en quelque sorte ? Et par voie de conséquence « notre culture » française qui risque de devenir un produit d'économie de marché ? Bref, de mettre carrément les pieds dans le monde réel où nous écrivons ? ». Dans *Une place au soleil*, Driss Chraïbi mène la

---

(58) A.D., Ahmed SANOUSSI à Montréal. Revue de presse in *Maroc Hebdo*, (134), 17-23/6/94 : 31. L'humour caustique se conjugue aussi au féminin. Hanane Fadili « part à la conquête de l'indifférence et du mépris. Un seul objectif : montrer d'abord que l'humour n'est pas la seule affaire des seuls hommes, ensuite créer son propre mode d'expression, puiser en le renouvelant dans le répertoire d'un humour national depuis longtemps en attente de redéploiement ». *Maroc Hebdo* (129), 13-17/5/94 : 31.

(59) Carole FORGET, *Vues d'Afrique*, *Maroc Hebdo* 129) 13-19/5/94 : 26.

(60) DRISS CHRAÏBI, *Une place au soleil*, Éditions Denoël.

première enquête de l'inspecteur Ali « des bas-fonds de Casablanca à l'hôtel somptueux de la Mamounia, en passant par les hautes sphères politico-financières de la coopération internationale ». Driss Chraïbi présente son inspecteur Ali comme « un gars du peuple qui dispose d'une parcelle de pouvoir, et qui cherche sa place au soleil. Il ne serait pas inspecteur, il serait comme n'importe lequel de nos compatriotes qui ne serait pas arrivé. Bien sûr qu'il me ressemble, moi aussi j'ai envie de mettre carrément les pieds dans le plat, parce que je trouve que nous avons trop tendance à nous prendre au sérieux. J'aime rigoler, et voir les choses par le petit bout des petits détails sans importance mais qui sont très significatifs. Il faut rire et le rire est une arme » (61).

C'est à une enquête intérieure dans le vécu d'aujourd'hui que nous invite *L'homme rompu* (62), portrait d'un cadre moyen face à la corruption. Ce roman-confession retrace l'histoire de Mourad, un honnête ingénieur au ministère de l'Équipement, et la descente aux enfers de la corruption. Le ton de la confession accentue les traits de ce portrait psychologique, criant de réalisme. Même quand il se met à rêver, ses rêves ne dépassent pas le seuil de l'accessible : « Je rêvais d'une justice populaire. Je rêvais d'un nettoyage du pays ; une main magique passerait entre les hommes, mettrait de l'ordre dans cette société où finalement tout est possible ; je ressassais mes rêves jusqu'à attraper le fou-rire ou avoir la fièvre » (63).

Un autre romancier, poète et dramaturge, Abdellatif Laâbi, croit que les intellectuels sont appelés, aujourd'hui, à jouer pleinement le rôle et la fonction qui sont les leurs en contribuant à interpréter les signes que la société marocaine envoie depuis de nombreuses années à son élite. Il se réjouit de la multiplication des « initiatives qui émanent de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile ». Cela montre, dit-il, que les Marocains n'attendent plus que le changement ait lieu ; ils essaient avec leurs moyens mais aussi par des idées innovatrices et créatrices d'être des acteurs du changement. « Il faudrait rompre avec le langage politique usuel dont le rôle a toujours été d'occulter les problèmes au lieu de les révéler. Nous espérons vraiment en un langage de vérité et de transparence. Nous attendons vraiment qu'on nous prenne pour des adultes, pour des citoyens qui ont non seulement le droit de savoir mais de participer aussi aux décisions qui engagent leur avenir et celui de leurs enfants » (64).

Une société civile qui cherche à construire un État à son image, confrontée à tous ceux qui veulent construire une société à leur service ?

---

(61) Driss Chraïbi a signé le 28 janvier 1994, un contrat avec Denoël, pour une nouvelle enquête de l'inspecteur Ali, intitulée « Les pieds dans le plat ». « Ce sera un crime qui se déroule en France. La police française ne trouve pas de solution, en dernier ressort on fait appel à l'inspecteur Ali et il s'amène ». Entretien avec Driss CHRAÏBI. *Maroc Hebdo* (117) 18-24/2/94 : 24.

(62) Tahar BENJELLOUN, *L'homme rompu*, Éditions du Seuil.

(63) « L'homme rompu » à la recherche d'une « Place au soleil », *Maroc Hebdo* (113) 21-27/1/94 : 23.

(64) *Maroc Hebdo* (153) 18-24/11/94 : 16-17.

# ANNEXES

## CHRONOLOGIE

### Janvier

1. Shell Petroleum Co. a racheté les 50 % détenus par l'État marocain via la société nationale des produits pétroliers (SNPP), dans sa filiale Shell du Maroc qui détient ainsi une société à part entière du groupe royal Deutch//Shell. La SNPP détenait la moitié du capital de Shell du Maroc depuis 1974. Le marché pétrolier marocain, qui représentait 5 millions de tonnes en 1991 est en croissance continue notamment en raison de la priorité accordée par le gouvernement au développement des infrastructures et à la création d'entreprises manufacturières orientées vers l'exportation. Cette acquisition fait du groupe pétrolier anglo-hollandais un des premiers investisseurs privés en Afrique du Nord.

4. L'Espagne vendra à partir de 1996 pour 40 milliards de pesetas (\$ 280 millions d'énergie électrique au Maroc sur une période de trois ans selon un pré-accord signé à Madrid entre l'entreprise publique espagnole Red Electrica et l'Office national d'électricité marocain.

5. Le Fonds koweïtien de développement économique a accordé au Maroc un prêt de \$ 60 millions destiné au financement d'une partie d'un projet d'irrigation artificielle dans les zones sud du Maroc. Le crédit dont les conditions d'octroi n'ont pas été précisées, servira à équiper 19 000 hectares des régions du Haouz et Tassaout en matériel d'irrigation moderne. L'ensemble du projet prévoit l'équipement de 60 000 hectares dans les régions. Le reste au financement sera assuré par le Fonds saoudien de développement, la banque européenne d'investissement (BEI) et l'Union européenne (EU).

7. Monsieur Charles Pasqua, ministre français de l'Intérieur a effectué un court séjour privé au Maroc où il s'est rendu à El-Ayoune, capitale du Sahara occidental. Monsieur Pasqua s'est ensuite rendu à Rabat où il a rencontré son homologue marocain, M. Driss Basri.

12. Les États-Unis ont accordé une aide alimentaire d'un montant de \$ 15 millions au titre de l'année fiscale 1994 (octobre-septembre), a annoncé l'USDA. L'aide qui sera financée par des prêts à long terme et à faibles intérêts, permettra au royaume d'acheter environ 45 000 tonnes de blé pour un montant de \$ 7,5 millions et environ 15 000 tonnes d'huile végétale pour un montant également estimé à 17,5 millions.

15. Le roi Hassan II a nommé M. Mohamed Mikou président de la Cour Suprême et président de la chambre constitutionnelle près de cette instance. Haut magistrat, M. Mikou était jusqu'ici secrétaire général du conseil consultatif des droits de l'Homme, organisme créé en 1989 par le Roi pour l'aider à trouver des solutions aux problèmes des droits de l'Homme.

20. L'agence marocaine Maghreb-Arabe-Presse (MAP) est désormais dotée d'un système rédactionnel informatisé réalisé par l'Agence France-Presse (AFP) dans le cadre d'un programme de coopération en matière de communication. La MAP disposera, dans une seconde phase d'un système rédactionnel informatisé permettant la réception, le traitement, l'archivage, et l'émission des dépêches en arabe et en langues latines (français, anglais, espagnol).

- Un comité de suivi des investissements (CISI) a été créé pour aider les investisseurs marocains et étrangers à surmonter les éventuelles difficultés administratives ou techniques qu'ils pourraient rencontrer dans le cadre de leur implantation.

L'investissement étranger a atteint \$ 500 millions en 1993. Le comité, présidé par M. Mohamed Sekkat, gouverneur de la Banque du Maroc, comprend les responsables des sept des principales institutions bancaires du Maroc. Ils ont été nommés sur décision du roi Hassan II.

25. Le roi Hassan II a procédé à un important mouvement administratif, désignant de nouveaux gouverneurs et procédant à des mutations à l'administration centrale et dans les provinces du Royaume. Les autorités ont décidé également la création de nouvelles wilayas, préfectures et provinces. Ainsi cinq wilayas ont été créées : Oujda, Agadir, Tétouan et El-Ayouan, au Sahara occidental et jusqu'ici chef lieux de province. Chacune de ces villes aura sous son contrôle trois préfectures à l'exception de la wilaya d'el-Ayouan qui administrera, outre sa province, celle de Boujdour. Les changements sont contenus dans un projet de loi relatif au nouveau découpage administratif du pays.

Attendu depuis quelques mois, ce mouvement de mutations et de désignations a touché presque l'ensemble des préfectures du pays à l'exception des wilayas (super-préfectures) de Rabat et de Fès, dont les walis restent en poste. Dans ce cadre, le souverain a nommé M. Oman Hadrami, un des membres fondateurs du front polissario passé au Maroc en 1989, gouverneur. Avant cette nomination, il était gouverneur détaché au ministère de l'Intérieur.

– Le roi Hassan II a nommé M. Mohamed Mikou président de la Cour suprême et président de la chambre constitutionnelle près de cette instance. Haut magistrat, M. Mikou était jusqu'ici secrétaire général du conseil consultatif des droits de l'Homme, organisme créé en 1989 par le roi pour l'aider à trouver des solutions aux problèmes des droits de l'Homme.

## Février

11. Le Parlement a adopté la loi de finances de 1994 marquée par une impasse budgétaire de 3,6 milliards de dirhams, les charges de l'État se montant à 93,3 milliards de dirhams et ses ressources à DH 89,7 milliards (1DH : FF 0,61).

La nouvelle loi de finances prévoit un accroissement de plus de 26 % du budget d'investissement qui passe de 15,106 milliards de dirhams en 1993 à 19,097 milliards de dirhams en 1994.

– Vingt-sept étudiants de l'université de Fès ont été condamnés à des peines allant de six mois à deux ans de prison ferme et un autre acquitté par le tribunal de première instance. Ces condamnations font suite à des affrontements qui avaient eu lieu au cours de la première semaine de février entre étudiants islamistes et étudiants d'extrême gauche qui ont fait plusieurs blessés. Les troubles auraient été provoqués après que les étudiants islamistes eurent décidé d'interrompre les cours contre l'avis des autres étudiants.

12. Le mois du jeûne du Ramadan a débuté au Maroc. A cette occasion, les horaires du travail des fonctionnaires ont été aménagés en service continu, de 9 heures à 15 heures.

18. Le Premier ministre a adressé au secrétaire général de la CDT un avis d'interdiction de la grève générale prévue pour le 25 février. « Si la Constitution du Royaume garantit le droit de grève, elle en lie l'exercice à la promulgation d'une Loi organique, d'autre part, le recours à une grève générale dépasse le cadre normal et non abusif du droit syndical ».

19. M. Amaoui, secrétaire général de la CDT a rétorqué, par lettre adressée au Premier ministre, « qu'étant donné le principe de la hiérarchie des normes juridiques, une loi organique ne pouvait violer un droit constitutionnel ; s'il lui est loisible de compléter les dispositions de la Constitution, elle ne saurait les transgresser ». En conséquence, le Conseil national de la CDT a décidé le maintien de l'appel à la grève.

21. Le siège de la CDT à Casablanca, selon Libération (organe de l'USFP), aurait été investi, par la police, qui aurait procédé à quelques arrestations.

– Une réunion exceptionnelle du Bureau exécutif de la CDT, tenue dans la nuit du 23 au 24 a finalement décidé « le report » de la grève prévue pour le 25, tout en maintenant que la mesure gouvernementale d'interdiction était illégale et contraire à la Constitution.

## Mars

3. Dans son discours du trône, le roi Hassan II a annoncé qu'un programme de construction de 200 000 logements sociaux allait démarrer. Il a également lancé l'idée de consacrer le produit de la croissance à l'amélioration des conditions de vie des catégories productives. Le Roi a indiqué qu'il avait donné instruction au gouvernement de créer une commission permanente de dialogue avec les représentants du monde du travail, qui devra se réunir au moins une fois par trimestre mais aussi chaque fois que les circonstances l'exigeront.

– A l'occasion de la fête du trône, le roi Hassan II a ordonné la commutation de la peine de mort prononcée contre 195 personnes en réclusion à perpétuité. Le souverain avait déjà gracié 400 détenus, le 2 mars.

20. Une délégation ministérielle a donné à Dakhla, la capitale méridionale du Sahara occidental, le coup d'envoi des travaux pour la construction d'un nouveau port qui nécessitera un investissement de 650 millions de dirhams (FF 410 millions).

## Avril

13. La société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale pour le développement des investissements dans les pays en développement (PED), a accordé des crédits d'un montant total de \$ 22,7 millions pour trois projets au Maroc.

Deux prêts totalisant \$ 14,2 millions ont été octroyés à la société Ciments du Maroc pour la modernisation de son usine d'Agadir, qui coûtera au total \$ 25,5 millions.

La SFI va aussi procéder à une dotation en capital de \$ 500 000 dans la Société marocaine d'intermédiation financière (SMIF), ce qui représente 10 % du capital prévu de la SMIF. L'objectif de la SMIF est de développer le marché financier interbancaire et le marché secondaire.

Enfin, la SFI va injecter \$ 8 millions dans le capital d'Euratlas Capital Development, un fonds d'investissement qui sera établi dans la zone économique offshore de Tanger.

20. Les gouvernements du Maroc et des États-Unis viennent de créer, en marge de la conférence ministérielle du Gatt à Marrakech, un comité ayant pour mission d'étudier les mesures susceptibles de faciliter les investissements et les échanges commerciaux entre les deux pays.

21. L'Office national des Postes et télécommunications (ONTP) a donné à Schlumberger Smart Cards \$ Systems l'autorisation de connecter ses publiphones pour cartes à puce au réseau public.

28. Le gouvernement a lancé une opération de grande envergure, sans précédent dans l'histoire du pays, pour tenter de sensibiliser la population concernant les aspects positifs de la planification familiale.

## Mai

2. Au terme du premier trimestre, le volume global des échanges ayant transité par les ports s'est élevé à 10 923 207 tonnes, en augmentation de 115 % par rapport à la même période de 1983 correspondant à un volume additionnel de 1 128 071 tonnes.

3. Une usine Nestlé-Maroc, spécialisée dans la fabrication du lait instantané la farine lactée, les produits culinaires et le café soluble et dont l'investissement a nécessité un financement à hauteur de FF 300 millions, a été inaugurée par le gouvernement. Cette

usine, qui emploie 216 personnes, comprend quatre zones de production devant être alimentées à partir de 17 centres de collecte de lait de la province d'El-Jadida, cette région possède un cheptel de 6 000 vaches, qui fournissent quotidiennement près de 60 000 litres de lait.

3. Royal Air Maroc (RAM) vient d'acquérir deux nouveaux Boeing 737-400, portant ainsi à onze le nombre d'appareils de ce type en sa possession. La RAM a l'intention de se doter de vingt bi-réacteurs du même type d'ici à l'an 2000. Le financement de deux Boeing est consenti par un groupe d'assureurs américains après que l'Eximbank, organisme américain de crédit, eut accordé sa garantie.

4. L'Allemagne a décidé d'accorder une aide financière de DM 83,3 millions, dont DM 48,8 millions sous forme de don. Cette enveloppe servira au financement de projets qui pourraient concerner l'adduction d'eau, la santé, la formation professionnelle, la lutte contre la désertification et la promotion des activités socio-économiques.

8. Total vient de signer un accord avec le ministère de la Privatisation aux termes duquel le pétrolier français rachète la participation de 50 % que détient l'État marocain dans sa filiale Total Maroc. Total prend ainsi le contrôle à 100 % de sa filiale marocaine. Le groupe français détient plus de 16 % du marché marocain des produits pétroliers ce qui le place en deuxième position et commercialise 1 million de tonnes par an, notamment à travers un réseau de 300 stations.

20. Le premier groupe agro-alimentaire français, BSN va faire son entrée dans l'ONA, premier groupe privé marocain, à hauteur de 2,74 %, à l'occasion d'une augmentation de capital de l'ONA. BSN qui a pris le nom de Danone a signé récemment un protocole d'accord avec l'ONA, dans lequel les deux groupes « s'engagent à développer en commun un partenariat stratégique dans le domaine agro-alimentaire ».

– Le gouvernement de M. Karim Lamrani, avant son remplacement par M. Abdellatif Filali, a décidé d'augmenter de 10 % le SMIG (Salaire Minimum Garanti) et le SMAG (Salaire Minimum Agricole) à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Le gouvernement a également décidé d'augmenter les fonctionnaires de 140 dirhams en deux tranches, la première à partir du 1<sup>er</sup> juillet et la deuxième à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995. Une augmentation des allocations familiales de 20 dirhams pour chacun des trois premiers enfants a encore été décidée. Le montant mensuel des Allocations Familiales était jusqu'alors de 80 dirhams pour chaque enfant.

21. Les Marocains abattront près de la moitié de la production annuelle issue du pays, soit 3,9 millions têtes, à l'occasion de la fête du sacrifice (Aid al-Adha). Le journal *l'Opinion* organe de l'Istiqlal estime que ces ventes vont « drainer des fonds de DH 3,5 milliards au profit du monde rural ».

24. Les autorités marocaines ont vivement réfuté le dernier rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) qui considère le Maroc comme le premier exportateur mondial de haschich », estiment que les données du document sont « erronées et contradictoires ».

25. Le roi Hassan II a nommé M. Abdellatif Filali, Premier ministre, en remplacement de M. Mohamed Kanm Lamrani.

– Une importante quantité d'armes à feu destinées au FIS a été saisie par la police marocaine. Six Marocains et deux Algériens ont été arrêtés. Ils seront traduits le 6 juin devant le tribunal militaire de Rabat. Les armes découvertes proviendraient d'Espagne.

26. Le conseil d'administration du groupe ONA a approuvé, le 19 mai, les comptes de l'exercice 1993, selon un communiqué diffusé le 26 mai. Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à DH 21 milliards en 1993, soit une progression de 28 % par rapport à 1992. Les avoirs en liquidité s'établissent à DH 1,91 milliard, en augmentation de 11 %; les investissements se sont élevés à DH 1,906 milliards.

– Une secousse tellurique d'une intensité de 5,8 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée dans plusieurs régions du nord, selon l'observatoire géophysique du globe de Rabat. Cette secousse a été particulièrement ressentie à Alhucemas et à Fès où un séisme, de faible intensité, avait déjà été enregistré le 11 mai. Elle a causé la mort d'une personne et a fait de nombreux blessés. D'importants dégâts matériels ont été signalés.

27. Trois enseignants marocains ayant réclamé l'adoption de la langue berbère comme langue officielle au Maroc ont été condamnés à des peines de prison ferme de deux à un an par le tribunal de première instance d'Errachidia. Ces trois condamnés faisaient partie d'un groupe de sept enseignants inculpés début mai pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État » et incitation à des troubles publics ». Les quatre autres inculpés ont été acquittés par le tribunal.

## Juin

2-3. Première manifestation de ce genre en Afrique, un colloque sur les perspectives de la télévision numérique s'est tenu à Fès sous le double parrainage du roi Hassan II et du président François Mitterrand. Il avait pour objet de mieux faire connaître les enjeux, cruciaux pour le développement des pays du Sud et notamment du Maroc, de la numérisation des techniques de diffusion de la télévision.

7. Le nouveau Premier ministre M. Abdellatif Filali reconduit dans leurs fonctions tous les ministres du cabinet sortant de M. Karim Lamrani. M. Filali conservera son portefeuille des Affaires étrangères.

8. Prêt de FF 348 millions du Fades destiné à financer une partie de la construction du barrage de sidi Chahed (170 km au N-O de Rabat). Ce barrage dont la capacité de retenue est de 180 millions de m<sup>3</sup>, est destiné à fournir en eau potable la ville de Meknès et les régions avoisinantes.

9. Report au 28 juin du procès en appel de sept enseignants berbères (cf. 27/5). La cour d'appel d'Errachidia a refusé la liberté provisoire aux trois condamnés et a décidé le report du procès afin de convoquer les quatre autres membres du groupe. Ces derniers avaient été acquittés mais le parquet avait fait appel. Toutes ces personnes avaient été inculpées d'atteinte à la sûreté de l'État » et d'incitation à des troubles publics ».

9-19. La République islamique d'Iran organise à Casablanca la première foire commerciale au Maroc qu'elle considère comme étant « la plus importante jamais organisée en Afrique. L'ambassadeur iranien a souligné l'évolution positive des rapports entre son pays et le Maroc depuis le rétablissement des relations diplomatiques maroco-iraniennes en 1991.

10. La société Mobil Petroleum inc a annoncé le rachat de 50 % des parts détenues par l'État marocain, à travers la Société nationale des produits pétroliers dans sa filiale marocaine Mobil oil Maroc. L'investissement s'est élevé à 110 millions de dirhams. Le groupe Mobil s'est également engagé à réaliser un plan de développement de cinq ans avec des investissements d'une enveloppe globale de 150 millions de dirhams. Avec cette cession, le ministère marocain de la Privatisation porte à huit le nombre des transferts effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier, pour une recette globale de 755 millions de dirhams, et porte à son terme la privatisation du secteur de la distribution des produits pétroliers.

14. Le parlement a approuvé par 174 voix contre 108 le programme du gouvernement présenté par le nouveau Premier ministre, M. Abdellatif Filali. Le gouvernement dont la composition est identique à celle du cabinet précédent, est composé de technocrates et n'est issu d'aucune formation politique.

16. Le tribunal militaire de Rabat a condamné six Marocains et deux Algériens, accusés de trafic d'armes au profit du FIS algérien à des peines allant de cinq à vingt années de prison ferme. La cour a condamné le Marocain Hassan Ighiri, chef présumé du groupe, à 20 ans de prison. Les deux Algériens Hamaz Saïd et Omar Chablal ont été condamnés chacun à 15 ans de prison ferme. Les cinq autres Marocains ont été condamnés à des peines variant de 5 ans à 18 ans.

26. La Banque européenne d'investissement, organisme financier de l'Union européenne, va prêter 80 millions d'euros pour l'interconnexion électrique entre l'UE et le Maroc qui souffre d'un déficit de puissance électrique qui résulte depuis 1991, d'une forte croissance de la consommation et de l'irrégularité de la production d'hydroélectricité en fonction du climat. Ce prêt entre dans le cadre d'un programme de coopération entre l'UE

et le Maroc pour les années 1992-1996, qui comprend 245 millions d'écus de financements de la BEI, dont 170 millions ont été dégagés.

– M. Mustapha Faris, ancien ministre des Finances, a été nommé président directeur général de la Banque marocaine pour le commerce et l'industrie. Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées de Paris, il a exercé de nombreuses responsabilités au sein de l'administration marocaine, avant d'être nommé au poste de ministre des Finances. Il était, depuis 1984, président de la BNDE.

## Juillet

5. La Banque africaine de développement a accordé un prêt de 30 millions UC (1 UC = \$ 1,41) au Maroc. Ce prêt, destiné au sixième projet d'alimentation d'eau potable, est remboursable en vingt ans dont un différé d'amortissement de cinq ans.

6. Exposé de politique économique et sociale du Premier ministre.

– Salé : inauguration d'une usine Alcatel-CIT.

12-13. Réunion à Rabat des agences de presse maghrébines.

12. Le prince héritier Sidi Mohammed, âgé de trente ans, a été élevé par son père, le roi Hassan II, au grade de général quatre étoiles, à l'occasion d'une cérémonie organisée pour le soixante-cinquième anniversaire du roi, qui est aussi le chef suprême des Forces armées royales.

14. Suspension à Bruxelles des négociations avec l'UE.

15. Le Roi a démis de ses fonctions le ministre des finances, M. M'hamed Sagou, et nommé à sa place l'actuel ministre du Commerce extérieur, des Investissements extérieurs et de l'Artisanat, M. Mourad Chérif.

– M. Abderrahim Lahjouji, président de la Fédération marocaine du bâtiment et des Travaux Publics, a été élu à la tête de la CGEM, le patronat marocain, pour une période de trois ans.

19. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Driss Jettou, s'est vu adjoindre, par le roi Hassan II, les départements du Commerce extérieur et de l'Artisanat.

20. Le roi Hassan II a remis, au palais royal de Skhirat, leurs lettres de créances à onze nouveaux ambassadeurs marocains.

– Les agents d'autorité dépendant du ministère de l'Intérieur vont bénéficier à compter de ce mois d'augmentations de leurs salaires variant entre 47,8 % pour khalifas et près de 112 % pour les Walis. Les salaires « nets » des Walis passeront de 20 373 Dhs à 43 173 Dhs. Ces variations à la hausse toucheront également les gouverneurs, les secrétaires généraux des provinces, les pachas, caïds, chefs de cercle et d'arrondissement. Selon la presse d'opposition, ces augmentations de salaires ont un effet rétroactif depuis janvier 1993 et coûteront près de 15,6 milliards de dirhams au trésor public.

Les autres fonctionnaires de l'État, à la suite de dures négociations entre les syndicats et le gouvernement, n'ont été augmentés que de 70 dirhams (FF 42) à compter de juillet dernier.

21. Le roi Hassan II a gracié 424 prisonniers marocains. Réagissant à cette mesure, l'Association marocaine des droits de l'Homme a regretté que cette mesure n'ait pas touché de « nombreux détenus politiques » se trouvant encore, selon elle, dans les prisons marocaines.

26. La représentation du Front Polisario en France a lancé un appel à toutes les organisations internationales et non gouvernementales des droits de l'Homme pour obtenir la libération des prisonniers sahraouis qui, selon elle, n'ont pas bénéficié de la récente grâce du roi Hassan II.

27. La Caisse Française de Développement (CFD) a octroyé un prêt d'un montant de FF 120 millions à l'Office national de l'eau potable pour financer un programme de construction, d'extension ou de modernisation du système d'alimentation en eau potable de treize petits centres urbains. Le coût total du programme s'élève à FF 171 millions.

28. La CFD a octroyé un prêt de FF 150 millions à la Caisse nationale de crédit agricole à financer de petits projets de production en zone rurale et dans le secteur de la pêche.

## Août

4. Rabat : Conseil des ministres de l'Habitat de l'UMA.

5. Les sucreries figurent parmi les 16 sociétés et 24 hôtels devant être transférés au secteur privé d'ici la fin de 1994, selon *La Vie Économique*.

8. Une unité de fabrication de cigarettes qualifiée de « la plus moderne existant en Afrique » a été inaugurée à Ain Harrouda.

10. Le Front Polisario critique vivement le secrétaire général de l'ONU.

10. Le Fonds monétaire arabe a approuvé l'octroi de la deuxième tranche de \$ 28 millions d'un prêt de \$ 65 millions au Maroc pour l'aider à redresser sa balance des paiements déficitaire en 1993 en raison d'un recul des exportations et de la sécheresse.

20. Le Roi annonce que les dialectes marocains et notamment le berbère seront enseignés à l'école.

21. 44 morts dans l'accident d'un ATR-42 à 35 km au nord d'Agadir. Polémique sur les causes de l'accident.

24. Marrakech : assassinat de 2 touristes espagnols : le Maroc instaure le visa obligatoire pour les Algériens : le 29, l'Algérie déclare fermer ses frontières.

29. M. Fouad Filali, président de l'omnium Nord-africain et M. Paul-Louis Halley, président du deuxième groupe français de distribution alimentaire Promodès, ont signé un accord de partenariat et de franchise.

## Septembre

1. Ouverture de bureaux de liaison avec Israël.

8. Fourniture par le Japon de deux navires écoles de pêche côtière.

14. Le roi Hassan II a indiqué aux partis d'opposition qu'il désignerait le Premier ministre dans leurs rangs, en les appelant une nouvelle fois à participer à un gouvernement d'union nationale. Les partis d'opposition ont réagi avec satisfaction à cette proposition. Ils pourraient s'allier avec le RNI de M. Ahmed Osman, ancien Premier ministre et personnalité à la fois proche du Palais et très estimé dans les rangs de l'opposition, et constituer ainsi un groupe majoritaire à l'Assemblée nationale.

– Les Marocains seront désormais soumis à une assurance maladie obligatoire.

– La gratuité des soins au profit des couches les plus démunies va disparaître totalement. Une caisse d'assistance médicale sera chargée d'assurer le financement de leurs soins médicaux.

– Selon le dernier rapport de l'Observatoire général des drogues le Maroc serait, depuis 1990, le premier exportateur de résine de cannabis. Les cultures couvriraient 65 000 hectares dans le Nord du royaume. Avec une production estimée à 100 000 tonnes/an, dont 60 000 transformées en résine et destinées à l'exportation, le Maroc s'assurerait des revenus évalués par l'OGD à 2 milliards de dollars/an, un chiffre identique aux transferts de travailleurs marocains à l'étranger, qui constituent officiellement la première source de devises du pays.

– Le Maroc accuse les services secrets algériens dans l'attentat du 24 août : Alger dément.

20. Levée de l'obligation de visa pour les Français d'origine algérienne désireux de se rendre au Maroc. Le gouvernement avait décidé, le 26 août, d'instaurer un visa d'entrée au Maroc pour tous les ressortissants algériens ou d'origine algérienne après l'attaque à main armée dans un hôtel de Marrakech qui a coûté la vie à deux Espagnols.

26. Le ministre de la Privatisation a annoncé le lancement de l'opération de cession de la Société nationale d'investissement (SNI). L'appel d'offres a été lancé deux jours plus tard au prix de 2,5 milliards de dirhams (environ 1,5 milliards de francs). L'appel d'offres porte sur 51% du capital, dont 35% doivent être détenus par des sociétés de droit marocain, 16% restant ouverts aux investisseurs étrangers. L'opération d'introduction en bourse devrait être bouclée avant le 31 octobre.

– Le Fonds arabe pour le développement économique a accordé deux prêts d'un montant total de 645 millions de dirhams au Maroc. Le premier, de l'ordre de 555 millions de dhs, concerne le financement à hauteur de 23,2% d'un projet d'interconnexion électrique avec l'Espagne. Le second, de l'ordre de 90 millions de dhs, sera consacré au financement partiel d'un projet hydro-agricole de la plaine du Loukkos ; avec l'irrigation de 7 000 hectares et la protection contre les crues des terres agricoles sur les deux rives du fleuve. Durée 17 ans dont cinq ans de grâce, avec un taux d'intérêt de 4,5% par an.

27. M. Mohammed Berrada a été nommé ambassadeur du Maroc en France par le roi Hassan II. Ancien ministre des Finances de 1986 à 1993 et considéré comme le principal artisan de la politique d'ajustement structurel recommandée par la Banque mondiale, M. Berrada, âgé de cinquante ans, a poursuivi de brillantes études supérieures en France où il a obtenu notamment le titre de docteur d'État en sciences économiques, avant d'être nommé ministre. Il est originaire de Casablanca, où il a commencé sa carrière dans le secteur bancaire et dans l'industrie textile.

28. L'OMDH a déploré la tension politique dans le Maghreb qui a entraîné le refroidissement des rapports du Maroc avec l'Algérie et la Tunisie. Elle espère l'arrêt de la tension actuelle et la reprise de relations inter-maghrébines « saines » permettant, selon elle, de « favoriser le progrès et la démocratie ».

29. L'Union européenne va accorder au Maroc une assistance financière de 103 millions de francs destinée à assainir et à agrandir son réseau de distribution d'eau potable au profit de 16 centres urbains. L'UE a octroyé au profit du secteur de l'eau potable une aide totale de plus de un milliard de dhs, dont 305 millions de dons et 727 millions de prêts, fournis par la Banque européenne d'investissement pour une population estimée à 4 millions.

– Le USS Bristol Country, un des plus grands navires américains de transports de chars a été offert par les États-Unis à la marine royale qui a suivi un stage de six mois aux États-Unis pour s'initier aux multiples commandes du navire. L'équipage marocain a ramené le navire de San Diego à Casablanca via le Canal de Panama.

– L'hebdomadaire marocain *l'Économiste* et le quotidien israélien *Haaretz* publieront en commun à Casablanca un quotidien en anglais à l'occasion de la Conférence internationale pour le développement au Proche-Orient et en Afrique du Nord prévue du 30 octobre au 3 novembre. C'est la première fois dans l'histoire de la presse marocaine qu'un organe de presse du pays s'associe de cette façon à une publication israélienne.

## Octobre

2. Rabat : arrivée du premier chef du bureau israélien de liaison.

6. Un consortium de banques internationales, dont la BNP est le chef de file, a signé, à Rabat, une convention de prêt de 60 millions de dollars avec la Société chérifienne des pétroles (SCP). Cette convention, renouvelée annuellement depuis le début des années 80, est destinée à la couverture partielle des besoins de la SCP en importation de pétrole et de produits finis. Outre le BNP, ce consortium comprend Indosuez-Paris, Crédit lyonnais, SBS Genève et la BMCE-Paris.

– Rabat : ouverture d'une conférence contre la désertification du Maghreb.

11-12. Voyage officiel du Premier ministre en France : accord de coopération militaire.

13. Bruxelles : accord pour renégocier les accords de pêche avec l'UE.

15. Clôture du 1<sup>er</sup> colloque sur « L'armée marocaine à travers l'histoire ».

18. Trois associations féminines ont demandé que la commission nationale de réforme du système de l'enseignement réserve une place importante à la promotion de la situation de la femme au Maroc.

28. Le quotidien *al-Ittihad al-Ichiraki* (USFP) a mis en garde, dans son éditorial, les pouvoirs publics contre les imams qui « utilisent » selon lui le prêche de la prière du vendredi a des « fins politiques ». C'est la première fois au Maroc qu'un journal évoque un tel problème, sachant que les religieux mis en cause dépendent du ministère des Habous et des Affaires islamiques. Ces prédicateurs ont le « droit » d'avoir une affiliation politique mais « ils n'ont pas le « droit d'utiliser les mosquées pour faire de la propagande politique sous couvert de l'islam », déplore le journal qui estime que ces agissements sont « contraires à la tradition religieuse du pays et pourraient menacer la sécurité publique ».

## Novembre

6. Accord de principe de l'opposition pour participer au prochain gouvernement.

11. Succès de la privatisation de la Société nationale d'investissements.

28. Entretiens du Roi avec le Président sud-africain, puis avec le Secrétaire Général de l'ONU.

– L'Allemagne a décidé d'accorder une aide financière au Maroc de 65 millions de deutschmark, dont 45 millions sous forme de don destiné à financer des projets d'assainissement et d'aménagement de la grande irrigation. Durant les huit premiers mois de 1994, les échanges entre les deux pays ont atteint DM 3 794 millions contre 3 180 millions pour la même période de l'année précédente.

## Décembre

– Prêt de \$ 121 millions concernant un secteur « d'intérêt prioritaire pour le Maroc », a indiqué M. Ritchie, vice-président par intérim de la Banque mondiale chargé de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Il a été procédé, par ailleurs, à la signature du projet de prêt dit « Pisa II », tranche d'un programme global d'investissements agricoles pour la période 1994-1997 estimés à \$ 993 millions.

8. Le gouvernement a adopté un plan de redressement au profit du secteur de la pêche hauturière, qui vise à l'amélioration du niveau des captures et l'allègement des dettes des sociétés travaillant dans ce secteur. Ce plan prévoit le rééchelonnement des dettes de quinze sociétés exploitant cent navires de pêche, soit 31 % de la flotte hauturière en activité. Le remboursement des créances est étalé sur six à douze ans.

– Les autorités marocaines ont exprimé leurs inquiétudes devant la propagation du trafic du kif (cannabis) et de ses dérivés et demandé à l'Union européenne (UE) d'octroyer au Maroc le « plus vite possible » une assistance financière et technique lui permettant d'éradiquer la culture de la drogue dans le Rif, au Nord du pays.

Un « livre blanc » a été remis, le 1<sup>er</sup> décembre à Bruxelles, aux représentants européens par le ministre marocain de l'Intérieur et de l'Information, M. Driss Basri, lors de la réunion du groupe « Affaires intérieures, justice » dit « K4 » (ancien groupe de Trévi).

13-14. La tragédie bosniaque, le terrorisme et l'image de l'islam dans le monde occidental ont été au centre des interventions et des discussions des cinquante chefs de délégations présentes au 7<sup>e</sup> sommet de l'Organisation de la conférence islamique.

15. Résumant bien le sentiment général le roi du Maroc a relevé que « les valeurs exemplaires (de l'islam) ne sont pas respectées par certains groupes dont les attitudes sont contraires à la tolérance islamique et à la simplicité du dogme ». « Ces attitudes, a ajouté le souverain, ont conduit à une campagne effrénée qui vise l'islam en tant que religion et mode de vie et en donne une image contraire à la réalité ». Un « code de conduite » a été adopté par les participants, qui souligne qu'il n'y a « aucune justification au terrorisme ».

16. L'ONU prévoit le référendum sur le Sahara Occidental pour octobre 1995.

25. Don saoudien de 2 millions \$ pour un barrage au Sahara Occidental.

29. La Chambre des représentants a adopté la loi de finance de 1995 prévoyant des dépenses de l'État de l'ordre de 93,6 milliards de dirhams et de recettes se chiffrant à 88,9 milliards de dirhams.

## DOCUMENTS

### ENTREPRISES

#### **Omnium Nord-Africain (ONA) 1994 : hausse du chiffre d'affaires, doublement du résultat**

*Marchés Tropicaux* – 1120 – 26 mai 1995

Présidé par M. Fouad Filali, le Conseil d'administration de l'ONA, réunit le mardi 16 mai 1995, a approuvé les comptes de l'exercice de l'année 1994.

Dans une conjoncture économique plus favorable, tant au Maroc qu'à l'étranger, le Groupe a poursuivi son recentrage sur ses métiers de base tout en consolidant sa situation financière.

Ces facteurs ont permis au Groupe d'afficher en 1994 des performances en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent.

#### **1. Chiffre d'affaires en hausse de 14 %**

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de près de 14 %, à 11 056 millions FF contre 9 717,47 millions FF en 1993.

Cette progression de 1 338,53 millions FF du chiffre d'affaires est due principalement :

- au Pôle international : la progression de 584,94 millions FF du chiffre d'affaires (+ 20 %) s'explique essentiellement par l'acquisition du Groupe Pêche et Froid au sein d'Optorg et la consolidation de ses comptes sur 15 mois.
- au Pôle financier : dont le chiffre d'affaires double, passant de 150 millions FF à 301,81 millions FF, grâce notamment au secteur immobilier.
- au Pôle Mines : dont le chiffre d'affaires progresse de 124,10 millions FF (33,7 %), grâce à la conjoncture favorable sur les marchés des métaux non ferreux.
- au Pôle Agro-Distribution : dont la progression du chiffre d'affaires de 478,31 millions FF (+ 7,9 %) est due en grande partie à Lesieur Cristal (meilleure campagne de trituration) et à l'activité de Distribution (ouverture de l'hypermarché de Casablanca au dernier trimestre 1993).

#### **2. Doublement du résultat net**

Le résultat net consolidé du Groupe double en 1994 par rapport à 1993, passant de 111,14 millions FF à 225,36 millions FF.

A l'origine du doublement du résultat net :

- la progression sensible du résultat net part du Groupe du Pôle Agro-Distribution qui s'établit à 105,18 millions FF, due essentiellement à l'amélioration de la rentabilité de Lesieur Cristal et de Cosumar ainsi qu'à la réduction des foyers de pertes dans le secteur des produits de la mer.
- le retour à la probabilité du Pôle Mines qui affiche un résultat net part du Groupe de FF 51,39 millions contre des pertes de 36,33 millions FF en 1993, grâce à l'amélioration de la productivité et à la hausse des cours des métaux non ferreux.
- la contribution positive du Pôle International dont le résultat net s'établit à 32,83 millions FF après les pertes enregistrées en 1993 à la suite de la dévaluation du franc CFA (53,5 millions FF).

«Le Groupe ONA doit continuer sa politique de recentrage en 1995, a déclaré le Président Fouad Filali, ce qui pourra se traduire, le cas échéant, par des acquisitions dans des métiers du Groupe ou offrant des complémentarités ou des synergies avec les activités du Groupe.

Le recentrage sur nos métiers de base et la consolidation de notre assise financière permettent d'améliorer la rentabilité du Groupe dès l'exercice en cours et d'envisager son avenir avec confiance.»

L'ONA est le premier groupe privé marocain et le premier groupe privé du Continent africain, hors Afrique du Sud. Il emploie 24 000 salariés dont près de 1 200 cadres, soit 6 fois plus qu'il y a 15 ans.

L'ONA a recentré son activité sur 5 pôles : l'agro-distribution, les mines, les activités financières, la communication et l'international.

*Le pôle agro-distribution* représente la moitié du chiffre d'affaires du Groupe et près de la moitié du résultat net. Il est notamment présent dans les produits laitiers, les corps gras, le sucre et les produits de la mer.

*Le pôle minier* est organisé autour de l'exploitation de 6 métaux : le cuivre, le zinc, le plomb, l'argent, le cobalt et la fluorine. C'est une activité industrielle « historique » du Groupe.

*Le pôle finance et participations* est articulé autour de 3 métiers : la banque, l'assurance et l'immobilier.

*Le pôle communication* regroupe deux secteurs d'activité : la communication avec notamment une chaîne de télévision cryptée et Radio Méditerranée Internationale ; les télécommunications et les systèmes d'information.

*Le pôle international* : c'est l'activité la plus récente du Groupe mais il occupe le deuxième rang après l'agro-distribution. Il est présent dans les activités de la pêche (thon) et la distribution des fruits et légumes en France ainsi que dans le commerce des biens d'équipement en Afrique.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1994

### *Marchés tropicaux – 1610 – 28 juillet 1995*

Après une quasi-stagnation au cours de l'exercice précédent (-0,5), les échanges commerciaux du Maroc avec l'extérieur ont enregistré une progression de l'ordre de 7 %, en passant de 96 273,8 millions de dirhams à 102 975 M.Dh selon la revue d'information de la Banque marocaine du commerce extérieur (BCME) de juin, dont nous publions l'analyse. Ce résultat est imputable à la hausse enregistrée tant au niveau des importations que des exportations.

Les importations évaluées en termes CAF ont en effet progressé de 6,6 %, totalisant 65 962,8 M.Dh contre 61 907,6 M.Dh tandis que les exportations évaluées en termes FOB ont augmenté de 7,7 %, se chiffrant à 37 012,2 M.Dh contre 34 306,2 M.Dh.

Le déficit de la balance commerciale a par conséquent augmenté de 27 541,4 M.Dh à 28 950,6, soit + 4,1 % et le taux de couverture des importations par les exportations a baissé de 0,6 point en s'établissant à 56,1 % contre 55,5 %.

### **Importations**

A l'exception des produits alimentaires qui se sont repliés, aussi bien en valeur qu'en poids et des biens d'équipement industriel qui ont légèrement reculé, toutes les autres rubriques se sont inscrites en hausse.

En raison des bonnes conditions climatiques, les achats de céréales ont nettement diminué, entraînant aussi une baisse de 18,7% de l'ensemble des denrées alimentaires qui se sont fixées à 7 348,3 millions de dirhams contre 9 035,7 millions de dirhams. Ainsi, le blé a régressé de moitié (1 490,8 millions de dirhams, - 54,4%) et l'orge de 85,3% (89,1 millions de dirhams). En revanche, certains produits ont progressé, notamment le sucre (1 164,5 millions de dirhams, + 34,8%) dont le prix moyen de la tonne à l'import a augmenté de 23,4%, les tabacs (828,5 millions de dirhams, + 14,2%), le thé (680,8 millions de dirhams, + 9,7%) et le café (349,2 millions de dirhams, + 73%).

Les importations de produits énergétiques se sont accrues de 15,1% en s'établissant à 10 238,7 millions de dirhams contre 8 894,6 millions de dirhams, à cause du gasoil et du fuel-oil qui ont plus que triplé (1 028,5 millions de dirhams, + 239,1%), du gaz de pétrole (1 002,1 millions de dirhams, + 33,9%) et de la houille crue (560 millions de dirhams, + 16,1%). Quant aux achats de pétrole brut qui représentent 67,4% de la facture énergétique, ils ont enregistré une légère hausse de 3,1% s'établissant à 6 902 millions de dirhams.

Les produits bruts d'origine animale et végétale ont atteint 5 406,1 millions de dirhams contre 4 162,3 millions de dirhams, enregistrant ainsi une hausse substantielle de 29,9% attribuée essentiellement aux bois bruts (1 734,2 millions de dirhams + 17,8%), aux graines et fruits oléagineux qui ont triplé (658,1 millions de dirhams, + 210,9%) et au coton (704,6 millions de dirhams, + 38,4%).

Pour une valeur de 2 091,3 millions de dirhams contre 1 943,9 millions de dirhams, les importations de produits bruts d'origine minérale ont progressé de 7,6%, sous l'influence des deux principales composantes de cette rubrique : le soufre brut qui a progressé de 5,1% pour se fixer à 1 126,3 millions de dirhams, et les fibres textiles synthétiques qui ont augmenté de 17,4% pour atteindre 636,8 millions de dirhams.

En hausse de 18,3%, les demi-produits ont atteint 16 660,4 millions de dirhams. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'évolution des produits chimiques (2 936,9 millions de dirhams, + 8%), des matières plastiques (1 943,2 millions de dirhams, + 30,9%), des tubes et tuyaux en fonte, fer et acier qui ont été multipliés par huit (1 484,6 millions de dirhams, + 707,1%) et du fer et acier en blooms (1 166,1 millions de dirhams, + 17,1%).

Les biens d'équipement agricole ont plus que doublé en atteignant 831,9 millions de dirhams contre 364,7 millions de dirhams (+ 128,1%), suite aux achats de tracteurs agricoles qui ont été multiplié par 3,5 (427,6 millions de dirhams, + 250,5%) et des machines et outils agricoles (404 millions de dirhams, + 66,6%).

Les biens d'équipement industriel ont en revanche diminué de 3,2% par rapport à l'année écoulée en se chiffrant à 16 147,7 millions de dirhams contre 16 682,5 millions de dirhams. Cette baisse s'explique surtout par le repli des achats de chaudières (178,4 millions de dirhams, - 92,7%), de bateaux de mer (187,6 millions de dirhams, - 70,9%) de machines génératrices (258,4 millions de dirhams, - 61,1%), de matériel à broyer (316,5 millions de dirhams, - 35,4%) et de matériel d'extraction (206 millions de dirhams, - 42%). Certains produits se sont inscrits en hausse tels les aérodynes (1 914,8 millions de dirhams, + 161,4%), les voitures industrielles (1 207 millions de dirhams, + 30,9%), les ascenseurs et appareils de levage (642,5 millions de dirhams, + 16,5%) et les appareils électriques pour téléphonie (641,7 millions de dirhams, + 61,1%).

Enfin, les biens de consommation ont augmenté de 7,3% en totalisant 7 238,1 millions de dirhams contre 6 742,7 millions de dirhams, conséquemment aux hausses dans les tissus de coton (947,3 millions de dirhams + 12,3%), les médicaments (926,5 millions de dirhams, + 15,6%), les voitures de tourisme (735,7 millions de dirhams, + 8,7%), les réfrigérateurs domestiques (114,4 millions de dirhams, + 121,8%), les cuisinières et appareils de chauffage (79 millions de dirhams, + 64,5%) et les papiers finis (426 millions de dirhams, + 5,9%).

## Exportations

L'exportation de produits alimentaires s'est élevée à 10 352,1 millions de dirhams contre 9 051,2 millions de dirhams, soit + 14,4 % par rapport à la même période de 1993. Cette amélioration est imputable en partie aux ventes de crustacés et mollusques (3 520,6 millions de dirhams, + 20,4 %), de poissons en conserve de légumes (844,7 millions de dirhams, + 27,8 %), de légumes frais et congelés (395,4 millions de dirhams, + 15,2 %), de jus de fruits et de légumes (225,1 millions de dirhams, + 150,8 %) et de pommes de terre (245,2 millions de dirhams, + 32,4 %).

En revanche, les ventes de produits énergétiques ont reculé de 15,8 % en s'établissant à 770,3 millions de dirhams contre 914,5 millions de dirhams, en raison du repli de l'huile de pétrole et lubrifiants (706,9 millions de dirhams, – 13,1 %) qui constitue la principale composante de ce poste.

Les produits bruts d'origine animale et végétale ont enregistré une forte progression de 46,8 %, en atteignant 1 429,1 millions de dirhams contre 973,7 millions de dirhams, affectant quasiment toutes les composantes du groupe, notamment la pâte à papier (503,6 millions de dirhams, + 154,9 %), l'agar-agar (143,6 millions de dirhams, + 27,3 %) et les fleurs et boutons de fleurs (148,9 millions de dirhams, + 16,4 %).

Il en fut de même des produits bruts d'origine minérale qui, en totalisant 4 074,8 millions de dirhams contre 3 490 millions de dirhams, marquent une hausse de 16,8 %. Il y a lieu de noter que 63 % de ces recettes proviennent des phosphates qui ont atteint 2 584,4 millions de dirhams, en amélioration de 7 %.

Les demi-produits se sont de leur côté accrus de 13,5 % pour se situer à 9 501,1 millions de dirhams contre 8 369,4 millions de dirhams, dont l'acide phosphorique, qui constitue environ 46 % de la rubrique, a augmenté de 32,9 % (4 326,8 millions de dirhams). Par contre, les engrais (26 % de la rubrique) ont diminué de 13,8 % (2 495,6 millions de dirhams).

Pour leur part, les ventes de biens d'équipement composés à concurrence de 65 % de fils et câbles pour l'électricité (504 millions de dirhams), ainsi que des diodes (213,8 millions de dirhams) ont diminué de 23,9 % en totalisant 1 296,2 millions de dirhams contre 1 703,6 millions de dirhams.

Enfin, les biens de consommation ont rapporté 9 588,5 millions de dirhams contre 9 863,8 millions de dirhams en baisse de 2,8 %, imputable surtout aux vêtements confectionnés (3 804,3 millions de dirhams, – 5,2 %, aux chaussures (562,3 millions de dirhams, – 15,5 %), aux couvertures (36,5 millions de dirhams, – 62,8 %), aux tissus de coton (82,5 millions de dirhams, – 35,4 %) et au linge de maison (69,8 millions de dirhams, – 26 %).

## DISCOURS DU TRÔNE

*Maghreb Arabe Presse* – mars 1994

« Louanges à Dieu,

« Que la bénédiction et la paix soient sur le Prophète, sa famille et ses compagnons,

« Cher peuple,

« Tu auras à remarquer que je ne vais pas traiter dans ce discours, du domaine de l'éducation et ce pour une seule raison : c'est en effet l'un des problèmes les plus délicats qui se posent dans plusieurs pays. Compte tenu de cette importance et de ce caractère délicat, nous avons décidé d'adresser au parlement, lors de sa prochaine session du mois d'avril, si Dieu le veut, un message royal dans le cadre des dispositions de la Constitution, dans lequel nous appellerons les honorables députés, à se pencher avec sérieux sur cette question décisive pour le Maroc, ses fils et ses serviteurs.

« Cher peuple,

« Ce jour béni coïncide avec le trente-troisième anniversaire de notre accession au trône de nos glorieux ancêtres, un anniversaire prestigieux dont la célébration symbolise la pérennité de nos valeurs fondamentales et de nos idéaux suprêmes.

Louons Dieu, cher peuple, de nous avoir permis de nouveau, à toi et à moi, cette rencontre de commémoration, à un moment où plus que jamais, nous unissent des liens de profonde symbiose et de fidélité.

Remercions le Très-Haut de nous avoir comblé des faveurs de sa générosité, et implorons Dieu de nous accorder davantage de bienfaits.

« Si vous (me) remerciez, je vous comblerai davantage » (Coran).

Il est de tradition que nous fassions de cet instant où nous nous adressons à toi, un moment de méditation et de réflexion sur les réalisations accomplies et les objectifs auxquels nous aspirons, un moment où nous tirons les enseignements du passé, pour entamer avec détermination et persévérance, une nouvelle marche annuelle.

Par la grâce de Dieu, nos différentes marches annuelles sont liées les unes aux autres telle une chaîne, nous emplissant de fierté.

Elles ne sont évoquées que pour être exaltées. La situation intérieure du pays s'en est trouvée modifiée dans le sens du progrès, de la prospérité, d'une renaissance intellectuelle et d'une œuvre grandiose de construction et d'édification.

A l'extérieur, la renommée de notre pays s'est raffermie dans le concert des nations.

La comparaison de la situation du Maroc au début des trois dernières décennies et celle actuelle, démontre que l'effort que nous avons consenti, toi et moi, cher peuple, en faveur de l'édification et du développement du pays, de son progrès et de sa prospérité, atteste que notre planification globale commence à donner ses fruits et que grâce à l'aide divine, le pays sera à même d'entamer le siècle prochain dans le bien être et la sécurité.

Le secret de cette réussite, réside dans la mobilisation de notre peuple autour de nous, solidement uni, fermement attaché à ses valeurs éternelles et à ses institutions, et résolument tourné vers l'édification et la construction, se prémunissant par cette symbiose, des manœuvres hostiles et se gardant de se prêter au jeu des perturbateurs. C'est ce qui a garanti à notre pays, les bienfaits de la continuité et de la stabilité.

Toutefois, et en dépit de l'envergure de nos réalisations, et de l'importance de notre bilan, nous aspirons constamment à réaliser mieux et plus, conscient que la responsabilité dont Dieu nous a investi pour conduire notre peuple, est plutôt une charge qu'une responsabilité honorifique, et que les prérogatives attribuées par la constitution au Souverain, en font le promoteur de l'œuvre tendant à la réalisation des aspirations du peuple et son guide dévoué pour atteindre ses objectifs.

Nous avons pleinement assumé cette responsabilité suprême durant trente-trois années sans aucun répit, et sans nous laisser gagner par la lassitude. En effet, nous avons été élevé dans l'amour de notre cher peuple, à l'école de notre vénéré père qui nous a appris le sens des responsabilités, et qui nous a donné l'exemple par sa persévérance et son esprit de sacrifice.

Nous rendons grâce à Dieu de nous avoir inspiré durant notre règne la mise en place d'institutions représentatives qui ont élargi le champ de la participation du peuple à la gestion des affaires du pays, à l'élaboration de sa politique et à l'édification de son destin, ce qui a fait du régime du Maroc, un régime démocratique et de la relation entre sa direction et sa base, un modèle et un exemple. Ceci n'a pu être réalisé, que grâce à notre souci de faire prévaloir, parmi les différentes catégories de la population, une concorde nationale fondée sur un attachement à des principes immuables bien qu'un effort d'adaptation souhaité ait été accompli s'agissant de tout ce qui est sujet à modification.

Le consensus national est fondé, grâce en soient rendues à Dieu, sur l'attachement à l'islam en tant que religion d'avant garde, et à la monarchie constitutionnelle et à sa tête le Roi, serviteur et guide de son peuple, ainsi que sur la volonté unanime de former un bloc uni pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale et l'édification de l'État de droit. Notre peuple et nous, croyons que les dispositions de la constitution garantissant les libertés démocratiques, n'ont été élaborées que pour être traduites dans les faits, à

condition que leur exercice se fasse de manière responsable, en respectant les limites afin de ne pas sombrer en les dépassant, dans l'anarchie.

Notre formation, notre éducation, notre passé et notre présent, nous dictent de veiller au respect dans ce pays, de la liberté et des droits de l'Homme et de les préserver contre un quelconque arbitraire, car avec notre père, nous avons vécu l'épreuve de la perte de cette liberté et de ces droits, et nous avons chèrement payé leur recouvrement pour notre peuple et pour nous-mêmes. C'est ce qui nous a conduit à œuvrer constamment à travers le monde, à leur renforcement et à leur glorification.

Nous avons la conviction que la paix ne saurait se raffermir dans les sociétés et dans les communautés régionale et internationale en l'absence de liberté. C'est ainsi que nous avons fait de l'appel à la paix – et nous sommes avec les hommes libres où qu'ils se trouvent – une question aussi sacrée que nos autres causes.

Avec honnêteté et objectivité, nous avons toujours – et chaque fois qu'on nous l'a demandé – tenté de rapprocher les parties en conflit.

Nous avons, dans le but d'instaurer la paix, recherché les voies et moyens appropriés, et pour ce faire, nous n'avons pas hésité à frapper à toutes les portes.

En célébrant aujourd'hui la *fête du trône*, nous abordons la prochaine année avec une volonté accrue, de poursuivre l'œuvre visant ton bonheur, cher peuple, ajoutant ainsi de nouvelles pages au registre de nos actions, pour remporter de nouveaux paris et réaliser davantage de succès.

« Cher peuple,

L'année écoulée a été fertile en événements. Tous n'ont pas le même calibre et varient tout naturellement selon les cas et selon les lieux. Mais la plupart d'entre eux pèsent d'un poids plus ou moins sensible et plus ou moins déterminant sur le cours de l'histoire qui est la nôtre. Avec le recul, nous en apprécierons certainement mieux le sens et la portée.

À l'aube des grands bouleversements survenus au cours de la dernière décennie, on peut dire que l'après-guerre est révolu, qu'une parenthèse se ferme et que s'annonce une nouvelle ère.

Pour nous, le fait marquant qui dominera l'avenir est sans conteste l'accord conclu à Washington. Ce qui pouvait paraître comme un fantasme, ou, au mieux, une perspective, devient insensiblement, sous nos yeux, une réalité. Un siècle d'intrigues et de complots ourdis contre tout un peuple, et par-delà contre toute la nation arabe, est peut-être sur le point de s'achever. Mais gardons-nous de tout optimisme béat car l'avenir demeure encombré de nuages et le chemin semé d'obstacles.

D'un côté comme de l'autre, nous avons la quasi certitude que les deux parties sont habitées par une volonté sincère et inébranlable de conduire le processus de paix jusqu'à son terme.

Le combat pour la paix que nous menons depuis plus de vingt années nous autorise évidemment à parler vrai aux uns et aux autres.

Nous avons dit aux Israéliens qu'il convenait de ne pas se faire d'illusions : « L'accord Gaza-Jéricho d'abord » n'est qu'une étape. La paix ne sera réelle et durable que si elle est globale et si elle est étendue à toutes les terres arabes occupées.

Quand aux Palestiniens, nous avons attiré leur attention sur le changement radical qui doit intervenir dans leur comportement. De simples combattants pour la libération de leurs territoires, ils sont désormais des gouvernants responsables devant les leurs et devant le monde.

Certes, leur lutte et leurs sacrifices multiples leur ont valu des sympathies et des appuis un peu partout dans le monde. C'était d'autant plus méritoire que leur adversaire bénéficiait du soutien inconditionnel de la plupart des grandes puissances.

À présent, il s'agit pour eux, et au plus vite, de capitaliser ces sympathies et ces appuis et d'en tirer les dividendes.

Les pourparlers israélo-arabes se poursuivent. Ils se déroulent sur un terrain cahoteux tant l'écheveau est complexe et difficile à débrouiller. Ils atteindront néanmoins leur objectif. Le monde entier le souhaite, et agit en ce sens.

« Cher peuple,

De nos jours, les drames et les tragédies se déroulent dans un nombre considérable de pays. Aucun continent n'en est épargné. Que ce soit en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe, diverses sociétés sont en ébullition. Partout des luttes de clans, des divisions d'ensembles, ou pire, des guerres livrées et déclarées pour la conquête du pouvoir ou le maintien au pouvoir. Ainsi l'action politique, légitime a plusieurs égards quand il s'agit de faire triompher pacifiquement ses propres convictions, se transforme-t-elle en conflits armés dont sont victimes d'innombrables innocents.

« Cher peuple,

Ces événements, esquissés rapidement, ne sont pas de simples cas isolés. Ils forment un ensemble inquiétant, et prouvent que le monde continue de se chercher comme si le point d'équilibre était introuvable.

Dans cette recherche de l'équilibre, les choses ne sont jamais nettes, jamais totalement convenues. La recherche, ici, qui se poursuit comme dans une nébuleuse, s'affirme comme question en vue précisément d'un monde à découvrir, d'un sens à définir.

Ceci est valable pour tous et pour chacun. Nul ni aucun État n'en échappe. Aussi ne sommes-nous jamais satisfait de la situation que nous vivons, et sommes-nous constamment à la recherche du meilleur. Et c'est dans cet esprit que nous avons d'abord cherché à apporter le maximum d'améliorations possibles à notre constitution, qui est la loi suprême du pays. Et c'est toujours dans cet esprit que nous avons, avec le concours de toutes les forces, de toutes les tendances et de toutes les sensibilités politiques, mis sur le chantier le processus électoral. Notre volonté déclarée, que nous n'avions jamais dissimulée, était, dès le point de départ, c'est-à-dire dès l'organisation du référendum pour l'adoption de la constitution révisée, de répondre aux aspirations de notre peuple au changement et au renouveau.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine social, nous avons fait établir par notre gouvernement un premier programme pour la construction de 200 000 logements destinés à des conditions très avantageuses, et avec le soutien de l'État, aux couches les moins favorisées de notre société. Nous savons que pour ces couches les charges locatives représentent près des deux tiers du revenu. Aussi, ce programme apporte-t-il une innovation essentielle en donnant la possibilité aux bénéficiaires d'acquérir à tempérament, et à des conditions moins onéreuses que le loyer, un logement décent. Ils n'auraient jamais pu le faire compte tenu de la faiblesse du revenu qui est le leur.

La marche du pays se poursuit inexorablement. Rien ni aucune force ne nous détournera de notre responsabilité de veiller au raffermissement et au développement des intérêts nationaux que nous avons trouvés dans notre legs lorsque Dieu nous a confié les destinées de notre peuple.

Ceci nous contraint à demeurer constamment à l'écoute du Maroc profond, de ne pas nous laisser égarer par le jeu conduit quelque fois d'une façon irresponsable et inconsciente, et de rester par conséquent ouvert à toutes les initiatives qui vont dans le sens de ce que nous souhaitons par notre pays.

La première session du parlement a duré plus de quatre mois avec des séances qui se prolongeaient souvent tard dans la nuit.

Les débats étaient parfois houleux, mais n'enfreignaient pas outre mesure les règles de l'élémentaire courtoisie à défaut de laquelle tout dialogue devient inutile et se trouve d'avance condamné à être vain.

L'année écoulée a été aussi consacrée à consolider les institutions, à améliorer leur fonctionnement et à assurer leur efficacité. Dans ce contexte, nous sommes convaincu que, pour y parvenir, tous les intervenants se doivent de faire preuve d'esprit de patriotisme, de tolérance et de respect mutuel afin que la coexistence entre toutes les instances puisse apporter ses fruits. En effet, bien que les prérogatives de chaque pouvoir

soient délimitées par la constitution afin d'éviter le chevauchement, il n'en demeure pas moins vrai que les objectifs poursuivis par les institutions ne sauraient être atteints sans harmonie et cohésion entre les différents pouvoirs, ceux-ci n'étant, au demeurant, que les organes d'un même corps, celui de la nation marocaine que nous tenons à préserver sain, fort et résistant.

Un premier projet de loi a été adopté, celui de la loi organique relative au Conseil constitutionnel. Nul n'ignore l'importance capitale de ce texte de loi, eu égard aux prérogatives nouvelles que notre constitution révisée reconnaît au Conseil constitutionnel.

L'adoption de cette loi organique fut suivie de celle de la loi de finances ; les deux textes, compte tenu de ce qu'ils représentent, ont fait l'objet de longues discussions au cours desquelles chacun a pu exposer son point de vue en toute liberté, et a pu proposer des amendements qui n'ont pas tous été ignorés.

Nous tenons ici à rendre hommage aux représentants de notre peuple pour l'œuvre accomplie, et osons espérer que l'esprit enthousiaste avec lequel ils tiennent à défendre leurs opinions, si divergentes soient-elles, se déploie au service de notre bien commun, la patrie.

« Cher peuple,

Le peuple marocain a supporté, durant sept années, les effets de mesures économiques, difficiles, certes, mais qui avaient pour but de permettre le rééchelonnement de la dette extérieure et l'implantation de nouvelles règles de restructuration financière et monétaire qui permettront au Maroc de faire face à la compétition internationale.

Nous songeons, à une idée, apparemment simple, mais qui est néanmoins porteuse de solution susceptible d'assurer un surcroît de justice et d'équité. Il s'agit de consacrer le produit de la croissance – dont nous espérons voir le taux osciller cette année entre 10 et 11 % – à l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales productives, c'est-à-dire au profit de la majorité des citoyens. Il est impensable, en effet, que soient oubliés ceux qui sont à l'origine de la hausse du taux de la croissance. Nous avons donné des directives précises à notre gouvernement pour que le produit qui sera ainsi dégagé, soit alloué au monde rural et au secteur de l'habitat, faisant de cette orientation une règle permanente afin que le produit de la croissance puisse bénéficier directement chaque année aux secteurs social et économique.

Fidèle à la tradition louable que nous n'avons cessé de privilégier, nous sommes resté constamment attaché au dialogue avec les sensibilités sociales pour l'amélioration du niveau de vie des forces productives. Dans ce contexte, nous avons donné instruction à notre gouvernement de créer une commission permanente de dialogue avec les représentants du monde du travail et de l'emploi. Elle devra se réunir au minimum une fois tous les trois mois, mais aussi à chaque fois que les circonstances le requièrent. Elle s'attachera, dans la sérénité et avec mesure, à étudier les revendications sociales, à leur trouver des solutions convenables et à assurer le suivi des mesures et décisions qui auront été prises.

Certes, notre œuvre n'est pas achevée. Aussi nous attachons-nous à en corriger des éventuelles imperfections et à procéder en permanence à son adaptation à notre société qui est en constante évolution. Aucun domaine n'est négligé.

S'agissant du secteur de l'administration territoriale, nous avons réussi le pari de doubler le nombre de nos communes, nonobstant l'extraordinaire effort de mobilisation qu'il supposait.

Notre volonté de rapprocher l'administration des citoyens, de mobiliser les forces et les ressources au service du Maroc, de spécialiser les équipements et les infrastructures, d'amarrer toutes les parties du territoire, tous les confins du Royaume au train du développement et du modernisme, de généraliser la pratique de la participation, des libertés et de la concertation, ne pouvait pas trouver de politique plus judicieuse ni de mesure plus efficace.

Et pour assurer une meilleure cohésion de l'action menée, nous avons demandé à notre ministre d'État à l'Intérieur et à l'Information d'inviter tous nos *walis* et nos gouverneurs à présider toutes les semaines un comité technique préfectoral ou provincial regroupant les représentants de l'autorité administrative et les délégués des ministères et des établissements publics implantés dans leur commandement. Nous avons estimé en effet qu'il était nécessaire de rompre les cloisonnements entre les services, de ressouder l'unité gouvernementale à l'échelon local et de renforcer la coordination.

Dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire, l'année écoulée s'est caractérisée par le renforcement de notre arsenal juridique ainsi que par la poursuite de la couverture du territoire national en documents d'urbanisme et d'aménagement.

En matière d'environnement, la conférence des Nations-Unies tenue à Rio de Janeiro – et à laquelle nous avons été représenté par notre dévoué Prince Héritier – a consacré les liens étroits existant entre l'environnement et le développement, de même qu'elle a consacré la nouvelle approche du développement durable à laquelle nous avons pleinement adhéré.

En effet, la protection de l'environnement assure une gestion rationnelle des ressources naturelles et contribue à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des générations présentes et futures.

« Cher peuple,

Nous en arrivons à présent aux problèmes de nos rapports avec nos partenaires et nos alliés étrangers. L'un des plus importants est évidemment celui des liens que nous devons établir avec l'Union Économique Européenne.

Les offres qui nous avaient été faites en décembre 1993 ne nous ayant pas satisfaits, nous avons élaboré et présenté à nos partenaires un mémorandum portant réaction à cette offre. Ce mémorandum rappelle notamment la décision prise en 1992 par le Conseil des ministres des douze de conclure un nouvel accord avec le Maroc basé sur « quatre piliers principaux : un dialogue politique, une coopération économique, technique et culturelle englobant tous les secteurs d'intérêt commun, la réalisation progressive d'une zone de libre-échange et une coopération financière ».

Nous avons particulièrement insisté sur la nécessité de l'accès au marché européen de nos produits marocains, et surtout de nos produits agricoles.

Dans le domaine financier, la démarche européenne demeure malheureusement prudente et imprécise. Elle se limite au maintien des instruments financiers classiques et annonce, sans engagements précis, un simple examen ultérieur des dispositions financières.

En attendant l'entrée en vigueur du nouvel accord, que nous souhaitons proche, le Maroc estime dès à présent nécessaire d'adapter l'accord actuel en raison de la nouvelle donne issue de la conclusion de l'Uruguay round et des exigences du marché unique européen. Nous demandons à nos partenaires une meilleure compréhension et une plus grande ouverture, à l'instar de ce que nous offrons nous-mêmes.

« Cher peuple,

L'enjeu des problèmes évoqués et leur hiérarchie dans l'échelle de notre appréciation, ne nous fait guère perdre de vue la question fondamentale, qui demeure au premier plan de nos préoccupations, celle de notre intégrité territoriale.

S'agissant de notre Sahara, nous demeurons attaché à notre engagement de faire organiser un référendum d'autodétermination confirmatif sous contrôle de l'ONU qui viendra ainsi régler définitivement le rattachement de nos provinces du sud au reste de la mère-patrie.

Malgré les tergiversations et les manœuvres dilatoires de nos adversaires, nous demeurons persuadé que la communauté internationale saura faire respecter ses engagements et procéder à la mise en œuvre des diverses résolutions adoptées en cette matière.

Le parachèvement de notre intégrité territoriale nous amène tout naturellement à évoquer la question épineuse de nos deux villes, Sebta et Melilla et les îles avoisinantes encore sous domination espagnole.

Fidèle à nos traditions ancestrales, nous avons tenu jusqu'à présent à éviter d'inutiles heurts qui ne peuvent que nuire aux rapports existants entre l'Espagne et le Maroc.

Nous avons constamment cherché à résoudre nos problèmes par les voies pacifiques de négociation et de concertation.

Bien que persuadé que nos droits sur cette partie de notre territoire sont imprescriptibles et inaliénables, nous avons dans un esprit de conciliation, proposé à nos amis espagnols la constitution d'une « cellule de réflexion » qui permette la recherche d'une solution sauvegardant les droits des uns et les intérêts des autres.

La solution ne saurait en effet trop attendre, et nous espérons que notre offre trouvera un accueil favorable, ce qui mettra enfin un terme à une situation totalement anachronique.

« Cher peuple,

Malgré leur apparente diversité, nos problèmes sont tous complémentaires et interdépendants les uns par rapport aux autres.

Sur le plan organisationnel, nous avons mis en place tout un arsenal d'institutions et d'instruments juridiques qui font du Maroc un pays qui avance ponctuellement dans le sens de la modernité et du progrès.

Notre démarche ne passe pas inaperçue puisqu'aussi bien la communauté internationale vient d'élire notre prestigieuse ville de Marrakech pour y conclure l'un des plus grands accords des temps modernes, celui du GATT.

Nous sommes très sensible à ce choix, et tout Marocain, quel qu'il soit, en tire une légitime fierté.

Il appartient à chacun de nous d'apprécier à sa juste valeur le chemin parcouru. Il est certes encore semé d'embûches, et rien n'y est définitif. Mais il est long et plein d'acquis positifs de toutes sortes.

Pour que tout le dispositif mis en place, tant sur le plan national que sur le plan régional, produise tous ses effets heureux, il revient à chacun et à tous d'en donner la meilleure interprétation, à la fois *stricto-motu* et *stricto-sensu*. Ainsi la tâche accomplie n'aura pas été vaine, et chacun y trouvera son compte.

La communauté internationale est aujourd'hui, à la suite des bouleversements intervenus, à la recherche d'un nouvel ordre mondial. Pour y apporter sa modeste contribution, le Maroc se doit de prendre en considération toutes les nouvelles données et les introduire dans sa propre appréciation de ce nouvel ordre.

En commémorant cet heureux anniversaire, dans la joie et l'allégresse, nous nous devons de rendre hommage aux souverains qui nous ont précédé sur le trône glorieux et ancestral, ces artisans de l'histoire et formateurs des générations. Nous nous devons de rendre hommage également à ces générations qui se sont succédées et qui sont demeurées unies autour de leur direction pour l'édification des gloires du Maroc, de l'ère de Moulay Idriss I<sup>er</sup>, le fondateur, l'homme qui a établi l'islam dans nos contrées, à celle de notre prédécesseur immédiat, notre auguste père Mohammed V, l'homme qui a délivré le Maroc de la dépendance et du colonialisme.

Nous nous devons aussi de louer leurs actions bienfaitrices et de nous inspirer de leurs œuvres grandioses, en priant pour leur rémission et leur salut et en demandant au Très-Haut de leur accorder la meilleure récompense au paradis.

Nous nous inclinons, avec piété et recueillement, devant la mémoire de notre père qui nous a inculqué, à nous et à notre peuple, les leçons de patriotisme, du sacrifice et de la Rédemption, qui a proclamé, haut et fort, la revendication de l'indépendance et de la libération au milieu des tempêtes et des épreuves et qui a été, dans l'heur comme dans le malheur, persévérant et optimiste.

Nous élevons vers Dieu une fervente prière pour le repos de son âme et lui demandons de lui accorder les bénédictions et faveurs qu'il mérite pour tout ce qu'il a fait pour sa patrie et sa nation.

Bénis soient aussi nos vaillants martyrs qui ont abandonné les joies terrestres pour la félicité éternelle afin, qu'après eux, la patrie vive libre, grande et digne.

Nous adressons l'expression de notre bénédiction, de notre affection et de notre considération à nos forces armées royales, aux éléments de la gendarmerie royale, de la sûreté nationale et des forces auxiliaires qui font face, dans nos provinces récupérées au sud, aux bandes des égarés, repoussent courageusement les forces de l'agression et protègent notre intégrité territoriale, droit garanti par la légalité internationale à toutes les nations.

Seigneur Tout-Puissant, je te demande de protéger ce pays attaché à toi, des convoitises et des jalousies, de perpétuer sur lui Tes faveurs insignes, visibles et cachées, de la raffermir dans le droit chemin et de la placer sous ta garde vigilante et bienfaisante.

Mon Dieu et soutien, toi qui sais mon être intime, tu sais que je ne ménage aucun effort pour œuvrer au bonheur de mon peuple et de ma nation. Consolide mes pas sur cette voie, accorde-moi la faveur de ton appui. Plus qu'eux-mêmes Tu connais tes fidèles serviteurs. «Si Dieu reconnaît un bien en vos cœurs, il vous comblera de davantage de bienfaits» (Coran).

## LE ROI HASSAN II APPELLE À L'ALTERNANCE

*Maghreb Arabe Presse* – octobre 1994

Le roi Hassan II a présidé vendredi après-midi la séance d'ouverture de la session d'octobre de la chambre des représentants. Il a prononcé un important discours dont voici la traduction.

Louanges à Dieu.

Que la bénédiction et la paix soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons. Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'exprimer la profonde joie que Je ressens à vous rencontrer, serait tout simplement une redite, voire un pléonasmé. Vous êtes en effet l'incarnation d'une phase importante de la vie politique et sociale du pays, une phase de renouvellement et d'ouverture sur l'avenir dans la quiétude et la sérénité. Cette quiétude M'incite à choisir ce verset du Coran où le Très-haut a dit.

« Les gens ont sûrement réuni leurs forces contre vous... ».

Mais nul ne saurait réunir des ennemis et des adversaires contre un peuple croyant, vigilant et patriote. Grâce à Dieu, nous évoluons toujours dans un cadre marqué par davantage de quiétude et de confiance. Confiance d'abord en Nous-mêmes, en Notre communion, en Notre vocation historique et enfin en Nos forces de sécurité apparentes ou invisibles, ces dernières étant constituées de tout le peuple marocain, celles apparentes étant ces forces qui veillent sur la sécurité des citoyens et des citoyennes.

Ainsi, Nous disons et jouissons des bienfaits accordés à ceux qui le disent : « Nous nous en remettons à Dieu. Il est Notre soutien suprême. Il est le Très-Grand ».

J'ai maintes fois, cher peuple, mesdames et messieurs, eu l'occasion de vous rappeler cette maxime aussi vieille que le temps : « Tout bienfait implique des envieux à l'endroit de celui qui en bénéficie ». Un de Ses compagnons demanda un jour au messager de Dieu – Paix et bénédiction sur Lui – De prier pour lui. Le Prophète lui dit : « Puisse dieu accroître le nombre de ceux qui t'envient ». Le compagnon étonné, répond : « O messager de Dieu, je t'ai demandé de prier pour moi et tu pries contre moi ? » Le Prophète lui répondit : « Non, j'ai demandé à Dieu de multiplier tes bienfaits, ce qui implique un accroissement du nombre de ceux qui t'envient ».

Nous nous devons, mesdames et messieurs, de serrer les rangs pour la défense de Notre patrie, sachant que tout pays, quels que soient son rang sa stature, et sa situation géographique, a reçu quelque bienfait de Dieu qui lui attire des jaloux. Dès lors, il a l'obligation première de réserver ses acquis et de conserver ses valeurs.

Soyez, que Dieu vous protège, quelles que soient vos idéologies et vos obédiences politiques, des soldats qui, tel un seul homme, se dressent pour défendre Notre sécurité et Notre quiétude. Grâce soient rendues à Dieu pour Ses bienfaits.

J'aimerais à présent, rappeler certains points de Mon discours adressé au peuple marocain le 9 juillet dernier à l'occasion de la fête de la jeunesse. J'avais alors affirmé et insisté que Je souhaite l'alternance.

Je dis bien l'alternance, non le roulement, dans le sens de passage d'une situation à une autre, d'un état à un autre, avec ce que cela suppose de hauts et de bas, de fortunes diverses... non, Je dis bien : alternance, car ce vocable est plus proche du sens dialectal que Nous entendons et recherchons. C'est pour cette raison que techniquement, vous n'entendez plus jamais à l'avenir, dans Mes propos, que le vocable « alternance ».

J'avais dit que Je souhaiterais que s'instaure l'alternance dans Notre pays car sans l'alternance, la démocratie serait vide de contenu. L'année dernière dans les circonstances similaires Nous en avons tenté l'expérience. Seules des considérations d'ordre arithmétique voulant que la majorité soit au pouvoir et la minorité dans l'opposition, avaient empêché sa réalisation.

Aussi, avons-Nous déclaré le 9 juillet attendre de l'opposition qu'elle s'allie à qui elle veut dans cette chambre afin de former un gouvernement ayant une majorité lui permettant ainsi d'assurer l'alternance.

Nous confirmons aujourd'hui Notre résolution et Nous citons à cet égard ce verset dans lequel Dieu a dit : « Consulte-les sur toute chose mais, lorsque tu prends une décision aie confiance en Dieu ».

Les concertations seront entamées prochainement.

J'aimerais ici ouvrir une parenthèse : J'ai été personnellement formé dans la confrontation des épreuves, des compétitions et de l'adversité, et j'ai dû faire face aux difficultés plutôt que de n'avoir à vivre que dans l'aisance et la facilité.

Je voudrais une fois de plus mettre à l'épreuve Mon cher peuple, plus précisément sa classe politique. Il s'agit d'une épreuve positive, une épreuve à même de lui ouvrir de nouveaux horizons dans sa vie parlementaire. Aussi avons-Nous décidé de choisir le premier ministre dans le groupe constitué de l'ancienne opposition et de ses alliés, afin qu'elle assume l'alternance comme il se doit.

Notre démarche vise deux objectifs : il s'agit en premier lieu de savoir si Nous sommes mûrs pour mettre à profit les potentialités dont le Très-Haut Nous a gratifiés et pour assumer les responsabilités dont il Nous a investis. En second lieu, en respectant dans l'esprit et la lettre les dispositions de la Constitution, Nous constatons que si celles-ci n'exclut pas la possibilité de choisir le Premier ministre hors du parlement, elle penche néanmoins pour son choix à l'intérieur du parlement. Aussi, estime-Je qu'il est temps que Nous apparaissions tous – gouvernement et opposition, majorité et minorité, vis-à-vis de Nous-mêmes et aux yeux des pays développés et ceux en développement, avec Notre poids spécifique réel, Notre valeur intrinsèque et tels que Nous a façonnés Notre histoire. Nous Marocains, sommes en effet otages de Notre passé. Nous ne saurions le renier. Dès lors, il ne Nous reste d'autre choix que de le rehausser, et de le raffermir dans toute sa grandeur et toute sa gloire.

Sachez – Dieu vous préserve – que, de même J'ai beaucoup appris des épreuves, des compétitions et des difficultés rencontrées, J'ai été élevé dans le culte du respect de la « Amana » (dépôt sacré). Personnellement, je Me sens lié par tout dépôt financier ou spirituel et par tout secret qui M'est confié et qu'on M'a prié de ne pas divulguer. J'ai les mêmes scrupules à l'endroit de Ma mission en tant qu'Amir Al Mouminine et souverain de ce pays paisible. Ma fidélité à la « Amana », je l'ai acquise en Me nourrissant du lait maternel et l'ai développée grâce à Mon père – paix et bénédiction sur Mes vénérés

parents. Mon esprit patriotique – que Dieu Me pardonne de l'assimiler à un culte païen – s'en est trouvé renforcé.

Que chacun sache que Mes propos ne relèvent ni d'une volonté de manœuvre ni d'un esprit de complaisance mais qu'ils reflètent ce sentiment qui provient du fond du cœur marocain, musulman et patriote, qui a prêté serment deux fois dans Sa vie : la première, le jour où Mon regretté père – que Dieu ait son âme M'investit comme héritier du trône et la seconde lorsque, lui succédant, Je pris en main tes destinées, cher peuple, pour te conduire sur la voie de l'édification, du bien-être, de la gloire et de la quiétude.

Ainsi que vous le savez, la Constitution assigne au souverain certaines obligations notamment celles de tracer la politique du pays et d'orienter les membres du gouvernement afin qu'ils veillent sur sa mise en œuvre. Ma conscience Me dicte cependant de ne pas en rester là. C'est ainsi que, quel que fut Mon gouvernement, J'ai toujours été à ses côtés.

Que ceux qui seront appelés à travailler à Nos côtés, sachent qu'ils trouveront en Nous le citoyen musulman marocain et le souverain qui se tiendra toujours à leurs côtés et que, dès lors, toute manœuvre frauduleuse est proscrite, car comme l'a dit le Prophète, celui qui ne préserve pas la « Amana » n'a pas la foi.

Continuons donc, mesdames et messieurs, à Nous référer à ce saint verset : « tu as été souple à leur égard par une miséricorde de Dieu » et Je sais que vous M'avez toujours témoigné votre souplesse.

« Consultez-les en toute chose » et voilà que Je vous consulte.

« Si tu prends une décision, aie confiance en Dieu » et voilà, J'ai pris Ma décision et J'ai confiance en Dieu.

« Dieu aime ceux qui ont confiance en lui ».

## DIALOGUE SOCIAL MESSAGE ROYAL AU PREMIER MINISTRE

*Maghreb Arabe Presse* – mai 1994

Rabat, 9 mai

« M. Mohamed Karim Lamrani

Premier ministre

Des pourparlers sont actuellement en cours entre le gouvernement et les représentants des différents partenaires économiques et sociaux. Ils avaient été ouverts par Notre message dans lequel Nous avons tenu à exprimer Notre sollicitude à l'ensemble des acteurs participant au dialogue social.

Notre pensée est claire et sans équivoque. Il s'agissait pour Nous de définir tant les objectifs à atteindre que les voies à suivre.

Pour l'objectif, il s'agit de tenir compte des intérêts et des besoins des uns et des autres tout en évitant tout dérapage ou tout déséquilibre susceptible de mettre en danger les avantages acquis tout au long de ces dernières années aux prix de grands efforts et sacrifices. Il demeure bien entendu qu'il ne s'agit pas pour le gouvernement d'octroyer aux ayants droit quoi que ce soit car le gouvernement ne fait que gérer le bien commun dans la sauvegarde de l'intérêt supérieur de la nation. Il demeure cependant du devoir du gouvernement de se pencher avec objectivité et réalisme sur les situations qui lui sont soumises et d'évaluer en fonction de ses propres disponibilités les moyens d'améliorer ces situations.

Le problème est dès lors clair. Les catégories des différents demandeurs sont diverses. Il y a le secteur industriel moderne, le secteur commercial, le secteur artisanal et le monde rural. Chacune de ces catégories a des besoins et veille à les satisfaire. Il s'agit pour le gouvernement de répartir les moyens disponibles entre ces différentes catégories.

Le devoir des représentants de ces catégories sociales est d'étudier et d'examiner les priorités à satisfaire et les limites dans lesquelles cette satisfaction doit leur être donnée. Tout esprit de démagogie ou de surenchère doit être écarté dans l'intérêt même des différentes catégories concernées.

Cet objectif ne pourra être atteint que par l'adoption d'une méthode de travail faisant l'objet d'un consensus général. La masse globale est définie et bien connue. Le choix des priorités appartient à l'ensemble des interlocuteurs. Il ne s'agit pas de dicter unilatéralement des solutions, mais plutôt dans un esprit responsable, de procéder à la ventilation et à la détermination de ces choix.

Dans ce contexte, et pour qu'un rapport continu se poursuive et se maintienne, Nous réitérons Notre décision de constituer une commission siégeant aussi souvent que possible composée tout à la fois des représentants du gouvernement et ceux des différentes catégories sociales concernées ».

## STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

### 1. Produit intérieur brut par branches d'activité économique (prix du marché de l'année 1980)

(en millions de dirhams)

Branches d'activité	1990	1991*	1992*	1993*	1994**
<b>Activités primaires</b>	<b>19 760</b>	<b>24 048</b>	<b>15 514</b>	<b>14 784</b>	<b>24 095</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	19 760	24 048	15 514	14 784	24 095
<b>Activités secondaires</b>	<b>31 414</b>	<b>31 599</b>	<b>32 313</b>	<b>31 888</b>	<b>33 254</b>
– Industrie extractive	3 518	3 115	3 271	3 115	3 402
– Énergie et eau (1)	3 754	3 928	4 140	4 081	4 408
– Industrie manufacturière	18 973	19 573	20 099	19 902	20 735
– Bâtiment et travaux publics	5 169	4 983	4 803	4 790	4 709
<b>Activités tertiaires</b>	<b>40 323</b>	<b>42 113</b>	<b>44 716</b>	<b>43 770</b>	<b>44 914</b>
– Transports et communications	5 697	5 930	6 551	6 837	7 197
– Commerce (2) dont : DTI moins subventions à l'importation	22 008	23 531	24 983	23 596	24 120
Autres services (3)	8 375	8 826	10 539	9 649	8 884
	12 618	12 652	13 182	13 337	13 597
<b>Produit intérieur brut marchand</b>	<b>91 497</b>	<b>97 760</b>	<b>92 543</b>	<b>90 442</b>	<b>102 263</b>
<b>Administrations publiques</b>	<b>16 572</b>	<b>17 819</b>	<b>18 342</b>	<b>19 246</b>	<b>20 079</b>
<b>Produit intérieur brut marchand</b>	<b>108 069</b>	<b>115 579</b>	<b>110 885</b>	<b>109 688</b>	<b>122 342</b>

Source : Ministère chargé de la Population, publié par *Bank Al-Maghrib*, exercice 1994.

\* Chiffres révisés.

\*\* Chiffres provisoires.

(1) Combustibles, solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.

(2) Commerce, droits et taxes sur importations (DTI) nets des subventions.

(3) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers. Institutions financières, services bancaires imputés.

2. *Produit intérieur brut par branches d'activité économique  
(prix courants)*

(en millions de dirhams)

Branches d'activité	1990	1991*	1992*	1993*	1994**
<b>Activités primaires</b>	<b>37 675</b>	<b>48 703</b>	<b>38 222</b>	<b>37 560</b>	<b>55 727</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	37 675	48 703	38 222	37 560	55 727
<b>Activités secondaires</b>	<b>68 946</b>	<b>74 818</b>	<b>78 801</b>	<b>80 793</b>	<b>87 963</b>
– Industrie extractive	5 343	5 313	5 078	4 878	5 126
– Énergie et eau (1)	13 069	15 706	17 633	18 923	21 737
– Industrie manufacturière	39 180	41 739	44 050	45 084	49 169
– Bâtiment et travaux publics	11 354	12 060	12 040	11 908	11 931
<b>Activités tertiaires</b>	<b>80 893</b>	<b>89 581</b>	<b>95 825</b>	<b>98 956</b>	<b>107 927</b>
– Transports et communications	13 205	13 906	15 315	16 089	17 221
– Commerce (2) dont : DTI moins subventions à l'importation	42 793	49 354	51 253	51 520	56 730
Autres services (3)	18 778	22 031	23 156	22 932	24 115
	24 895	26 321	29 257	31 347	33 976
<b>Produit intérieur brut marchand</b>	<b>187 514</b>	<b>213 102</b>	<b>212 848</b>	<b>217 309</b>	<b>251 617</b>
<b>Administrations publiques</b>	<b>25 341</b>	<b>29 258</b>	<b>30 979</b>	<b>32 507</b>	<b>34 413</b>
<b>Produit intérieur brut marchand</b>	<b>212 855</b>	<b>242 360</b>	<b>243 827</b>	<b>249 816</b>	<b>286 030</b>

Source : Ministère chargé de la Population, publié par *Bank Al-Maghrib*, exercice 1994.

\* Chiffres révisés.

\*\* Chiffres provisoires.

(1) Combustibles, solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.

(2) Commerce, droits et taxes sur importations (DTI) nets des subventions.

(3) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers. Institutions financières, services bancaires imputés.

### 3. Variations du Produit Intérieur Brut (prix du marché de l'année 1980)

(variations en pourcentage)

Branches d'activité	1990	1991*	1992*	1993*	1994**
<b>Activités primaires</b>	<b>- 5,0</b>	<b>21,7</b>	<b>- 35,5</b>	<b>- 4,7</b>	<b>63,0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	- 5,0	21,7	- 35,5	- 4,7	63,0
<b>Activités secondaires</b>	<b>8,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2,3</b>	<b>- 1,3</b>	<b>4,3</b>
- Industrie extractive	10,1	- 11,5	5,0	- 4,8	9,2
- Énergie et eau (1)	6,4	- 4,6	5,4	1,4	8,0
- Industrie manufacturière	11,4	3,2	2,7	1,0	4,2
- Bâtiment et travaux publics	1,4	- 3,6	- 3,6	- 0,3	- 1,7
<b>Activités tertiaires</b>	<b>6,2</b>	<b>4,4</b>	<b>96,2</b>	<b>- 2,1</b>	<b>2,6</b>
- Transports et communications	5,9	4,1	10,5	4,4	5,3
- Commerce (2) dont : DTI moins subventions à l'importation	8,0	6,9	6,2	- 5,6	2,2
Autres services (3)	11,1	5,4	219,4	- 8,4	- 7,9
	3,3	0,3	4,2	1,2	1,9
<b>Produit intérieur brut marchand</b>	<b>4,4</b>	<b>6,8</b>	<b>- 5,3</b>	<b>- 2,3</b>	<b>13,1</b>
<b>Administrations publiques</b>	<b>1,7</b>	<b>7,5</b>	<b>2,9</b>	<b>4,9</b>	<b>4,3</b>
<b>Produit intérieur brut marchand</b>	<b>3,9</b>	<b>6,9</b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 1,1</b>	<b>11,5</b>

Source : Ministère chargé de la Population, publié par *Bank Al-Maghrif*, exercice 1994.

### 4. Balance du Commerce extérieur

(en milliers de tonnes et en millions de dirhams)

	1992		1993*		1994**	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
<b>Importations C.A.F.</b>	19 698	62 805	19 536	61 905	19 6771	65 963
<b>Exportations F.O.B.</b>	16 450	33 959	16 525	34 366	8 423	37 012
<b>Solde</b>	- 3 248	- 28 846	- 3 011	- 27 539	- 1 254	- 28 951
<b>Couverture en %</b>	—	54,1	—	55,5	—	56,1

Source : Office des changes, publié par *Bank Al-Maghrif*, exercice 1994.

\* Chiffres révisés.

\*\* Chiffres provisoires.

(1) Combustibles, solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.

(2) Commerce, droits et taxes sur importations (DTI) nets des subventions.

(3) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers. Institutions financières, services bancaires imputés.

5. *Importations C.A.F.**(en milliers de tonnes et en millions de dirhams)*

	1993*			1994**		
	Poids	Valeur		Poids	Valeur	
		Montants	Variations en %		Montants	Variations en %
<b>Produits alimentaires, boissons et tabacs</b>	<b>4 686</b>	<b>9 036</b>	<b>18,6</b>	<b>2 436</b>	<b>7 348</b>	<b>- 18,7</b>
<b>Produits énergétiques et lubrifiants</b>	<b>7 971</b>	<b>8 895</b>	<b>- 7,3</b>	<b>9 875</b>	<b>10 239</b>	<b>15,1</b>
(dont : huile brute de pétrole)	(6 123)	(6 693)	(- 16,4)	(6 855)	(6 902)	(3,1)
<b>Produits bruts</b>	<b>3 887</b>	<b>6 106</b>	<b>- 12,0</b>	<b>4 119</b>	<b>7 497</b>	<b>22,8</b>
d'origine animale et végétale	1 075	4 162	- 0,7	1 272	5 406	29,9
d'origine minérale	2 812	1 944	- 29,2	2 847	2 091	7,6
<b>Demi-produits</b>	<b>2 666</b>	<b>14 078</b>	<b>- 4,7</b>	<b>2 926</b>	<b>16 661</b>	<b>18,3</b>
<b>Produits finis</b>	<b>326</b>	<b>23 790</b>	<b>- 0,3</b>	<b>321</b>	<b>24 218</b>	<b>1,8</b>
Biens d'équipement	207	17 047	1,6	186	16 980	- 0,4
- Agricoles	(8)	(365)	(12,0)	(19)	832)	(127,9)
- Industriels	(199)	(16 682)	(1,9)	(167)	(16 148)	(- 3,2)
Biens de consommation	119	6 743	- 4,9	135	7 238	7,3
<b>Total</b>	<b>19 536</b>	<b>61 905</b>	<b>- 1,4</b>	<b>19 677</b>	<b>65 963</b>	<b>6,6</b>

Source : Office des changes, publié par *Bank Al-Maghrib*, exercice 1994.

\* Chiffres révisés.

\*\* Chiffres provisoires.

6. *Exportations F.O.B.**(en milliers de tonnes et en millions de dirhams)*

	1993*			1994**		
	Poids	Valeur		Poids	Valeur	
		Montants	Variations en %		Montants	Variations en %
<b>Produits alimentaires, boissons et tabacs</b>	<b>1 169</b>	<b>9 051</b>	<b>0,9</b>	<b>1 310</b>	<b>10 352</b>	<b>14,4</b>
<b>Produits énergétiques et lubrifiants</b>	<b>536</b>	<b>914</b>	<b>- 14,4</b>	<b>515</b>	<b>770</b>	<b>- 15,8</b>
<b>Produits bruts</b>	<b>10 575</b>	<b>4 466</b>	<b>- 7,2</b>	<b>12 692</b>	<b>5 504</b>	<b>23,2</b>
d'origine animale et végétale	113	974	- 13,0	170	1 429	46,7
d'origine minérale	10 462	3 492	- 5,4	12 522	4 075	16,7
<b>Demi-produits</b>	<b>4 052</b>	<b>8 370</b>	<b>2,7</b>	<b>3 790</b>	<b>9 801</b>	<b>13,5</b>
<b>Produits finis</b>	<b>193</b>	<b>11 565</b>	<b>5,5</b>	<b>116</b>	<b>10 885</b>	<b>- 5,9</b>
Biens d'équipement	97	1 703	14,9	22	1 296	- 23,9
Biens de consommation	96	9 862	4,1	94	9 589	- 2,8
<b>Total</b>	<b>16 525</b>	<b>34 366</b>	<b>1,2</b>	<b>18 423</b>	<b>37 012</b>	<b>7,7</b>

Source : Office des changes, publié par *Bank Al-Maghrib*, exercice 1994.

\* Chiffres révisés.

\*\* Chiffres provisoires.

## 7. Répartition géographique des échanges

(en milliers de tonnes et en millions de dirhams)

	Importations C.A.F.		Exportations F.O.B.		Soldes	
	1993*	1994**	1993*	1994**	1993*	1994**
<b>Union européenne</b>	<b>33 719</b>	<b>35 604</b>	<b>21 458</b>	<b>23 397</b>	<b>- 12 261</b>	<b>- 12 207</b>
France	14 210	14 917	11 414	11 735	- 2 796	- 3 182
Espagne	6 500	5 790	3 037	3 429	- 3 463	- 2 361
Allemagne	3 674	4 646	1 519	1 584	- 2 155	- 3 062
Italie	3 886	4 454	1 797	2 120	- 2 089	- 2 334
Grande-Bretagne	1 684	1 853	1 244	1 426	- 440	- 427
Pays-Bas	1 353	1 432	898	1 085	- 455	- 347
U.E. Belgo-luxembourgeoise	1 434	1 522	1 026	1 241	- 408	- 281
Autres pays de l'UE	978	990	523	777	- 455	- 213
<b>Autres partenaires</b>	<b>28 186</b>	<b>30 359</b>	<b>12 908</b>	<b>13 615</b>	<b>- 15 278</b>	<b>- 16 744</b>
Pays arabes	6 942	6 960	3 065	3 038	- 3 877	- 3 922
États-Unis	6 250	5 689	1 172	1 300	- 5 078	- 4 389
Japon	1 060	1 122	2 021	2 460	+ 961	+ 1 338
Inde	189	146	1 336	2 369	+ 1 147	+ 2 223
Canada	953	580	213	173	- 740	- 407
Brésil	1 335	1 381	266	280	- 1 069	- 1 101
Chine	1 169	1 134	224	133	- 945	- 1 001
Iran	1 551	1 789	502	454	- 1 049	- 1 335
Divers	8 737	11 558	4 109	3 408	- 4 628	- 8 150
<b>Total</b>	<b>61 905</b>	<b>65 963</b>	<b>34 366</b>	<b>37 012</b>	<b>- 27 539</b>	<b>- 28 951</b>

Source : Office des changes, publié par *Bank Al-Maghrib*, exercice 1994.

\* Chiffres révisés.

\*\* Chiffres provisoires.